



Actes de la

21^e
Conférence
des **CLI**

**La poursuite d'exploitation des réacteurs, la surveillance de
l'environnement et l'information du public**

Mercredi 9 décembre 2009

Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION.....	4
André-Claude LACOSTE, président de l’Autorité de sûreté nucléaire.....	4
Jean-Claude DELALONDE, président de l’ANCCLI	6
TABLE RONDE N° 1 - LES TROISIEMES VISITES DECENNALES ET LA POURSUITE D’EXPLOITATION DES REACTEURS : PROBLEMATIQUE ET ROLE DES CLI	8
Jean-Rémi GOUZE, commissaire à l’Autorité de Sûreté Nucléaire	9
Monique SENE, vice-présidente du Conseil d’administration et du Conseil scientifique de l’ANCCLI.....	12
Jean-Paul LACOTE, membre du Comité directeur de l’association Alsace Nature	15
Jean-Marc MIRAUCOURT, directeur adjoint à la division production ingénierie d’EDF	17
ECHANGES	19
POINTS D’ACTUALITE DU HAUT COMITE POUR LA TRANSPARENCE ET L’INFORMATION SUR LA SECURITE NUCLEAIRE (HCTISN).....	30
Henri REVOL, président du HCTISN.....	30
TABLE RONDE N° 2 - LA SURVEILLANCE DE L’ENVIRONNEMENT AUTOUR DES INB.....	34
Jean-Luc LACHAUME, directeur général adjoint de l’ASN	35
David BOILLEY, président de l’ACRO (Association pour le contrôle de la radioactivité de l’Ouest)	37
Jean-Marc PÉRÈS, responsable du service d’étude et de surveillance de la radioactivité dans l’environnement, Direction de l’environnement et de l’intervention de l’IRSN (IRSN/DEI/SESURE)	40
Jany PETIT, directeur sûreté et environnement Tricastin, AREVA	41
ECHANGES	42
LES REJETS DE TRITIUM DES CENTRALES NUCLEAIRES	49
Alain VICAUD, directeur délégué EDF, direction de la production nucléaire.....	49
Monique SENÉ	52
Jean-Luc LACHAUME.....	53

TABLE RONDE N° 3 – L’INFORMATION DU PUBLIC SUR L’IMPACT DES INB ET LES RAPPORTS « ARTICLE 21 »	55
Olivier LAFFITTE, Commission locale d’information AREVA La Hague	55
Jacky BONNEMAINS, président de l’association Robin des Bois, Membre du HCTISN.....	58
Jean-Christophe NIEL, directeur général de l’ASN.....	58
Maurice HAESSLER, directeur de la protection et de la sûreté nucléaire, CEA.....	60
ECHANGES	61
CONCLUSIONS ET CLOTURE DE LA CONFERENCE	70
Jean-Claude DELALONDE, président de l’ANCCLI	70
André-Claude LACOSTE, président de l’Autorité de sûreté nucléaire.....	71

INTRODUCTION

Emmanuel KESSLER, journaliste

J'ai le plaisir de vous accompagner encore une fois pour cette 21^e conférence des Commissions Locales d'Information.

Cette 21^e conférence des CLI s'ouvre dans un contexte d'actualité très dense, avec une montée en puissance dans le cadre du nouveau statut ainsi qu'une actualité importante sur le plan de la sécurité nucléaire. Des incidents qui ne sont pas très graves sont intervenus, il y a encore quelques jours, mais le public est sensibilisé au fait que les centrales nucléaires ne sont pas au maximum de leur capacité de production, en raison d'opérations de maintenance mais aussi de problèmes d'ordre technique. Il y a donc une réelle attente – d'autant plus forte avec le sommet de Copenhague - sur le fait de savoir comment le nucléaire, qui est une réponse à la fois aux crises énergétiques et à la question des gaz à effet de serre, continuera à être exploité avec des centrales qui sont anciennes : nous aurons ainsi l'occasion d'aborder la question des troisièmes visites décennales.

Je n'anticiperai pas davantage pour ouvrir cette 21^e conférence dans ce contexte qui est encore une fois d'une actualité tout à fait riche cette année. Avant de vous donner quelques indications sur les thèmes que nous allons aborder, nous accueillons le Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, André-Claude LACOSTE, et le Président de l'ANCCLI, Jean-Claude DELALONDE, pour ouvrir les débats et tracer les objectifs de cette journée.

André-Claude LACOSTE, président de l'Autorité de sûreté nucléaire

En premier lieu, le but de cette réunion est de permettre aux CLI d'échanger entre elles, avec des exploitants et avec les pouvoirs publics.

Deuxième point, du point de vue de l'ASN, l'année 2009 a été une année tout à fait intense d'évolution pour les CLI. Les conséquences du vote de 2006 ont été tirées, à travers la création ou la restructuration d'un certain nombre de CLI, un certain nombre de nominations au sein des CLI et la confirmation de personnes déjà présentes.

Pour ne citer qu'un chiffre, désormais, il y a pratiquement 35 CLI et une quinzaine de commissions auprès des installations nucléaires secrètes : cela fait une cinquantaine d'institutions, là où nous en comptons entre 20 et 25, il y a quelques années. C'est un point tout à fait majeur : bienvenue donc aux « nouveaux » et aux « anciens confirmés » !

Troisième élément tout à fait fondamental pour l'ASN, depuis l'origine, nous accordons la plus grande importance aux CLI, à leur rôle et à ce qu'elles développent. C'est une constante. Nous portons ceci depuis longtemps et nous le portons encore plus dans le

sillage de la loi TSN. Nous sommes donc tout à fait prêts à vous assister et à vous aider, avec cependant une limite : celle de votre autonomie, qui est une valeur tout à fait fondamentale.

Quatrième point, que faut-il faire pour que les CLI fonctionnent ?

- Il faut très certainement une volonté locale de participer et d'être impliqué. C'est un point fondamental, qui a tout juste été abordé à la fin de la réunion inter-CLI qui vient de s'achever.
- Il y a également l'aspect financier, qui a été beaucoup évoqué au cours de la réunion inter-CLI.
- D'autres questions pratiques doivent aussi être traitées ensemble et avec notre assistance : Comment une CLI peut-elle être correctement et facilement informée ? Quelles sont les modalités de participation de membres de la CLI à une inspection de l'ASN ? Comment une CLI peut-elle faire assurer des prélèvements ? Comment recourir à une expertise et la signifier ? Il faut peut-être partager ces sujets, qui sont les vôtres et les nôtres.

Un mot ensuite sur l'un des sujets que nous allons aborder au cours de la table ronde du matin, qui a été évoqué par votre animateur : les 3^{èmes} visites décennales et la poursuite d'exploitation des réacteurs, la problématique et le rôle des CLI.

Vous noterez que nous parlons de poursuivre l'exploitation et non pas de durée de vie, pour deux motifs : la notion de durée de vie nous paraît introduire une nuance « sentimentale » qui n'a pas cours dans une affaire de ce genre ; deuxièmement, dans le parcours d'une installation, il y a la construction, l'exploitation, le démantèlement ; tout ceci est extrêmement long et la fin de l'exploitation n'épuise pas l'ensemble des sujets touchant à une installation.

À l'évidence, un des points à examiner, à l'occasion de cette table ronde, est l'implication des CLI dans les études et la préparation à la décision sur la poursuite d'exploitation d'une centrale. Un certain nombre de CLI ont la pratique et l'habitude de ce sujet. Comment faire pour que cette pratique soit étendue aux nouvelles CLI ? Vous savez que nous préparons un guide sur ce point : il sera sûrement à votre disposition tout à l'heure.

Cet après-midi, nous aborderons deux sujets touchant l'environnement : la surveillance de l'environnement et l'information du public sur l'impact des installations nucléaires de base. Ce sont des sujets tout à fait majeurs.

Nous sommes bien conscients, à l'ASN, de l'impact sur les riverains et sur l'opinion publique des incidents récents, en particulier celui du Tricastin à l'été 2008. Comment informe-t-on les citoyens, comment leur donne-t-on une perception de ce qui s'est passé ? Comment assure-t-on la transparence au-delà des déclarations des journalistes ? C'est tout cela que nous verrons.

Vous voyez donc que nous avons un ordre du jour extrêmement chargé, au terme duquel nous essaierons de tirer des conclusions.

Je vous confirme donc mes souhaits de bienvenue et je vous propose que nous démarrions nos travaux après l'intervention du président de l'ANCCLI.

Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI

Monsieur le Président, je vous remercie de votre invitation à cette 21^e conférence des CLI. Ce chiffre me permet de rappeler que cela fait de nombreuses années que les CLI existent et qu'elles existaient donc bien avant la loi TSN que nous revendiquions !

Je me posais déjà la question de savoir si nous en sommes satisfaits et si, comme le disaient certains membres de CLI, nous n'étions pas mieux « lotis » avec la simple circulaire MAUROY de 1981 ; je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir.

Cela fait donc 21 ans que nous nous réunissons ensemble à votre invitation, Monsieur le Président, et que les CLI ont une expérience de gouvernance sur des activités nucléaires.

Néanmoins, 2009 est une année charnière : c'est l'année qui consacre réellement le fonctionnement de nos instances dans le respect de la loi 2006 qui, à partir du décret d'application de 2008, impose aux présidents de conseils généraux d'être en « ordre de marche » depuis le 1^{er} janvier, dans un contexte très particulier sur lequel nous reviendrons cet après-midi.

Cette loi et sa mise en place, à compter de 2009, consacre pour nous un nouvel équilibre institutionnel qui doit nous conduire vers plus de transparence, vers plus de participation du public et - il m'importe de le rappeler - vers une plus grande indépendance des CLI avec des moyens renforcés. Si j'insiste sur ce point, c'est peut-être aussi qu'au travers de nos travaux, nous avons un peu d'inquiétude sur l'interprétation de cette loi et la façon dont on peut la voir mise en application, notamment au niveau des exploitants.

Les CLI doivent contribuer à l'information des citoyens dans des termes qu'ils comprennent et qu'ils puissent mettre en perspective avec leurs propres préoccupations. Les CLI doivent être un outil pour la conduite de contre-expertises et la confrontation des analyses. Tout ceci s'opère dans un contexte d'interrogation croissante de la part des citoyens, du fait du risque d'attrition du vivier des experts associatifs et alors que la formation de nouveaux experts sur lesquels les CLI voudraient s'appuyer sera malheureusement longue et ne pourra pas se mettre en place par un coup de « baguette magique », même si la loi nous donne ces obligations.

Parmi les enjeux et défis qui se présentent pour les CLI et pour la fédération qu'elles ont constituée en octobre 2009 pour se mettre en conformité avec la loi TSN, il s'agit par conséquent d'assurer l'interface permettant une intégration par les différents acteurs des questionnements citoyens indispensables, condition nécessaire pour inventer une compétence du citoyen et pour construire la confiance et la transparence entre les différents acteurs, dans la proximité, mais aussi dans la durée.

En conclusion de mon propos introductif, permettez-moi de remercier sincèrement Jean-Louis BORLOO, le ministre d'État, pour l'intérêt qu'il porte constamment aux CLI et à l'ANCCLI - il l'a encore démontré récemment –.

Je souhaite remercier également André-Claude LACOSTE et son collaborateur Henri LEGRAND, pour leur soutien permanent, leur écoute permanente, leur esprit d'ouverture et

pour l'organisation de cette journée à laquelle nous répondons chaque année de plus en plus présents.

Cette année, 105 membres de CLI ont souhaité s'associer à cette démarche ; nous sommes sur une progression exponentielle et comme je le disais à la fin de la réunion inter-CLI, je pense que si l'actualité continue à être aussi riche qu'elle l'a été en 2009, au niveau des CLI et de l'ANCCLI, le Président LACOSTE devra trouver des locaux encore plus et mieux adaptés à notre rencontre, pour que les travaux soient réussis comme ils le sont toujours !

Je voudrais aussi remercier Henri REVOL et son collaborateur Stéphane NOËL du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN), pour l'intérêt qu'ils montrent au fonctionnement des CLI. Nous essayons d'être assidus et d'apporter notre expérience par rapport aux questions et aux saisines dont le HCTISN est l'objet. Je me félicite vraiment que cette collaboration soit vraiment franche, sincère et fructueuse.

Jacques REPUSSARD de l'IRSN s'est excusé et est représenté par François ROLLINGER.

Bien sûr, je vous remercie tous et toutes : votre présence constitue un effort que je veux prendre comme tel vis-à-vis des institutionnels, des exploitants et de l'expert public qui sont présents au cours de cette journée.

En effet, notre questionnement est grand, il le sera de plus en plus avec cette loi. Sachez que je pense pouvoir être un interprète de ce monde et qu'il sera à vos côtés dans le cadre des sujets dont nous allons parler.

Nous parlons des troisièmes visites décennales, mais je vais le dire autrement : c'est le vieillissement des centrales. Et nous ne manquerons donc pas de poser, de façon très sincère, sérieuse et pas du tout en tant qu'opposant, les questions dont on ne pourra pas faire abstraction demain et qui nécessiteront qu'on réfléchisse vraiment dans le sens qu'André-Claude LACOSTE a indiqué, parce que ces visites décennales seront de plus en plus nombreuses : au travers du prolongement de vie de ces centrales, le citoyen sera interpellé par le coût et la sécurité de la production de l'énergie nucléaire, dans un cadre qui monte en puissance et avec des alternatives auxquelles nous croyons aussi mais qui ne peuvent pas être rendues indépendantes les unes des autres.

La richesse des CLI est cette diversité que nous constituons quand nous sommes autour de la table pour travailler ensemble. Même si on n'arrive pas forcément à parler ensuite d'une seule voix, le consensus existe dans le tour de table, à condition que nous soyons tous respectés et donc écoutés.

TABLE RONDE N° 1 - LES TROISIEMES VISITES DECENNALES

ET LA POURSUITE D'EXPLOITATION DES REACTEURS :

PROBLEMATIQUE ET ROLE DES CLI

Emmanuel KESSLER

Les troisièmes visites décennales vont concerner 34 réacteurs nucléaires sur 58 d'ici une dizaine d'années. C'est une période qui va s'étaler sur la durée, avec, en ce moment – Fessenheim est bien sûr concerné –, des opérations très lourdes et également des interrogations afin de savoir si toutes les centrales pourront continuer à fonctionner. Nous poserons ces questions aux intervenants qui vont à présent nous rejoindre :

- Jean-Rémi GOUZE, commissaire à l'Autorité de Sûreté Nucléaire,
- Monique SENÉ qui est un des piliers de ces rencontres chaque année : pour les nouveaux participants, qui sont nombreux cette année, Monique SENÉ est vice-présidente du Conseil d'administration et du Conseil Scientifique de l'ANCCLI et physicienne de formation, spécialiste des questions nucléaires.
- Jean-Marc MIRAUCOURT, qui est directeur adjoint de la division ingénierie d'EDF : il est concerné au premier chef par ce moment dans la vie des centrales
- Jean-Claude LACOTE qui représente la CLIS de Fessenheim.

La règle du jeu est simple : nous avons une heure de débats et de discussion avec tous ceux qui sont ici ; un élément de cadrage sur cinq minutes environ, des réactions, puis on ouvrira le jeu des questions-réponses pour aller au fond des questions que vous vous posez et orienter le débat. C'est ce qu'avaient souhaité ceux qui étaient là l'année dernière, de façon qu'il y ait plus d'échanges, et nous allons nous y tenir.

L'élément de cadrage est important, Jean-Rémi GOUZE, pour rappeler :

- Dans quel cadre se font ces visites qui ont démarré et dont vous allez nous redire l'ampleur ?
- Puisque les acteurs concernés, qui représentent aussi la population, doivent - on le verra cet après-midi - informer les citoyens sur ce qui se passe, comment les CLI vont-elles pouvoir s'impliquer et même participer à ce moment de contrôle destiné à savoir si les centrales nucléaires, qui ont 30 ans aujourd'hui, pourront continuer à produire de l'énergie ?

Jean-Rémi GOUZE, commissaire à l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Le contexte réglementaire

Je rappelle qu'en France, la réglementation sur les installations nucléaires de base ne prévoit pas d'imposer de durée d'exploitation.

Il est cependant prévu que, tous les dix ans, il soit procédé à un réexamen de sûreté qui permet de faire un état des lieux et de voir si l'exploitation peut aller au-delà.

Naturellement, l'Autorité de Sûreté Nucléaire exerce un contrôle en continu sur les installations et n'attendrait pas dix ans s'il y avait des dispositions à prendre, notamment en cas de risques graves et évidents.

Le réexamen de sûreté

Le réexamen de sûreté recouvre deux notions qu'il est important de bien situer, la réévaluation de sûreté et l'examen de conformité, et la visite décennale est la résultante de ces deux démarches.

- **La réévaluation de sûreté** consiste à actualiser l'appréciation des risques sur l'installation et, en particulier, à la comparer à des installations récentes, qui ont pu, par exemple, élever le standard de sûreté de leur réacteur nucléaire.
- **L'examen de conformité**, comme son nom l'indique, vise à vérifier la conformité de l'installation aux règles qui lui sont applicables du fait de son autorisation et des réglementations suivantes.

La visite décennale est donc la résultante des deux démarches de réévaluation et d'examen de conformité, avec, d'une part, la réalisation de contrôles, d'épreuves et d'examens réglementaires et, d'autre part, l'intégration de modifications de l'installation qui ont pu résulter du réexamen de sûreté et s'avèrent nécessaires pour continuer l'exploitation.

Cette visite décennale donne ensuite lieu à un **rapport de réexamen** qui est transmis par l'exploitant dans les six mois après la fin de la visite décennale.

La prise de position finale de l'ASN, qui survient un an après la fin de la visite, c'est-à-dire six mois après le rapport de réexamen donné par l'exploitant, se prononce sur l'aptitude du réacteur à poursuivre l'exploitation et donne éventuellement des prescriptions complémentaires.

La visite décennale

Pour revenir précisément à ce qu'est la visite décennale, du point de vue de l'exploitant, c'est une période de trois à quatre mois d'arrêt qui comprend la réalisation d'épreuves, par exemple des épreuves hydrauliques du circuit primaire principal, des contrôles sur l'ensemble des équipements : contrôles non destructifs pour la cuve, vérification de l'étanchéité de l'enceinte de confinement.

Comme je l'ai souligné, une autre partie consiste à intégrer dans l'installation des modifications qui ont été décidées préalablement pour améliorer ou tenir compte du vieillissement de l'installation.

Pour l'ASN, la visite décennale est une étape importante de la vie d'un réacteur, qui est préparée **avant la visite**, en définissant avec l'exploitant le programme d'arrêt et les modalités de cette visite décennale.

Pendant la visite décennale, plusieurs éléments sont à retenir :

- Des contrôles sont faits par l'ASN sur la requalification du circuit primaire, mais aussi par des inspections de chantier ; nous effectuons ces contrôles par des sondages orientés ; on ne peut pas contrôler à 100 %, mais on contrôle ce qui nous paraît être important ;
- Des relations quotidiennes entre l'ASN et EDF ;
- Le redémarrage du réacteur avec l'autorisation de l'ASN pour la divergence du réacteur.

Après la visite, interviennent l'analyse des bilans de cette visite et le rapport qui sera remis par l'exploitant.

Un mot plus spécifique sur **la troisième visite décennale** de centrales qui atteignent 30 ans : c'est pour nous une étape assez particulière puisqu'elle va examiner l'exploitation des centrales jusqu'à 40 ans, qui est la durée de conception initiale de ces réacteurs.

L'ASN et l'exploitant EDF ont, depuis sept ans, préparé cette visite décennale, d'abord en discutant de l'orientation générique sur la sûreté des réacteurs et ensuite en faisant des études génériques de réexamen.

L'ASN, au vu de cette première démarche longue et importante, a pris une position générique sur la prolongation de l'exploitation des réacteurs le 1^{er} juillet 2009. Nous sommes désormais dans ce contexte ; nous avons validé le principe de prolonger l'exploitation des réacteurs de 900 MWe et nous allons analyser individuellement pour chacun des réacteurs, à l'issue de la troisième visite décennale, son aptitude à poursuivre son exploitation et les résultats des contrôles et les prescriptions à prendre : prescriptions techniques ou compléments, avec des durées inférieures à dix ans pour certains contrôles.

Nous avons aujourd'hui deux visites décennales en cours : Tricastin 1 et Fessenheim 1. Nous avons chaque fois cet arrêt de trois à quatre mois pour visite décennale, l'exploitant ayant six mois pour remettre son rapport de réexamen de sûreté à l'ASN et l'ASN ayant ensuite six mois pour prendre position sur le réacteur.

Un mot sur la perspective au-delà des 40 ans, qui n'est pas intégrée dans cette approche de la troisième visite décennale ni dans la discussion aujourd'hui avec les CLI : c'est quelque chose que nous avons en tête et sur lequel l'EDF va solliciter l'avis de l'ASN, mais c'est au-delà de la discussion aujourd'hui sur la visite décennale.

L'implication des CLI dans le réexamen des réacteurs des réacteurs de 900 MWe

Concernant l'information des CLI, il paraît important à l'ASN que les CLI soient associées à ce moment très fort de la vie d'un réacteur nucléaire. Je dirais que c'est le rôle naturel des CLI. Les CLI doivent être associées avant, pendant et après la visite décennale :

- avant la visite décennale, pour être informés de l'opération et des modalités,

- pendant la visite décennale, parce que c'est une période extrêmement intense et pendant laquelle il peut se dérouler beaucoup de choses,
- après la visite décennale en fonction des résultats de ces visites : en particulier, il est important que la CLI ait une information spécifique par l'exploitant sur le bilan de l'arrêt et de la visite décennale.

L'autre étape importante intervient après 12 mois : la position de l'ASN, fait aussi l'objet d'une information des CLI sur la position de l'ASN après ces visites décennales et des prescriptions techniques prises et demandées à l'exploitant.

Concernant l'expertise pluraliste en visite décennale, améliorer la visibilité pour les CLI en mettant en place des expertises pluralistes lors de ces visites décennales est une approche qui nous paraît excellente.

Nous pensons qu'il est important que les CLI complètent leur connaissance du dossier par une démarche d'expertise pluraliste qui alimente leur jugement sur ce qui se passe pendant et après la visite décennale. En particulier, nous avons mis en place, en liaison avec la CLI de Fessenheim, une démarche très spécifique pour préparer la visite décennale de Fessenheim 1.

Nous souhaitons donc faciliter la vie des CLI et pour cela, l'ASN a mis au point un guide dont le principe est simple : nous avons voulu un guide fait pour les CLI et qui propose un parcours à la carte ; il est prévu trois niveaux d'intervention possible de la CLI en fonction de sa volonté de s'impliquer, de s'informer et de se retourner vers les citoyens.

- Le premier niveau est un niveau d'information qui permet aux CLI d'avoir davantage d'informations sur cette visite décennale.
- Le deuxième niveau est celui de l'expertise pluraliste sur une expertise précise, si la CLI estime qu'il y a un sujet précis à connaître, pour lequel elle a besoin de l'avis d'un expert externe.
- Un troisième niveau peut être une expertise pluraliste sur un sujet beaucoup plus étendu, pour aller au-delà et avoir un niveau d'expertise plus soutenu.

Dans ce guide, nous avons donc à la fois identifié différentes possibilités d'expertise pluraliste, et formalisé un appui méthodologique avec les coordonnées d'experts qui peuvent contribuer à cette analyse pluraliste. Je pense que ce guide devrait être un des points de départ du fonctionnement des CLI « à la carte ». Il appartient aux CLI de déterminer comment s'impliquer et de donner un avis.

Emmanuel KESSLER

Imaginez-vous qu'à la suite d'une visite décennale, l'ASN puisse dire non ?

Jean-Rémi GOUZE

On peut l'imaginer. L'intérêt de la visite décennale est précisément de faire un état des lieux, de connaître l'état du vieillissement des équipements, de tenir compte des améliorations qui ont été apportées.

Nous pouvons estimer, à l'issue de la visite, que l'installation peut continuer pendant dix ans, moyennant un certain nombre de prescriptions. Nous pourrions aussi estimer que l'installation doit fonctionner moins longtemps ou éventuellement prévoir d'autres contrôles.

Emmanuel KESSLER

Dans le passé, certaines autorisations ont été fractionnées...

Jean-Rémi GOUZE

Certaines autorisations supposaient des contrôles intermédiaires.

Emmanuel KESSLER

L'ASN a donc pris une décision de principe pour dire que l'exploitation de l'ensemble des réacteurs concernés peut aller jusqu'à 40 ans, si la visite valide un certain nombre de ces contrôles.

Jean-Rémi GOUZE

Absolument. Comme vous le savez, la population des réacteurs est extrêmement standardisée. On a examiné la technologie pour voir comment les 900 MWe sont conçus et sur quelle durée ils peuvent être exploités. Je rappelle par ailleurs que, même avec une autorisation, l'ASN peut à tout moment suspendre le fonctionnement d'une installation en cas de risques graves.

Emmanuel KESSLER

Vous avez interpellé les CLI sur leur rôle dans le cadre de ces contrôles, qui sont une opération lourde et importante et interrompent l'exploitation de la centrale pendant quelques mois. On est à présent dans cette phase, ce qui explique un peu les difficultés des centrales nucléaires en termes de capacité de production.

Monique SENÉ, comment concevez-vous le rôle des CLI dans ce moment important ? On peut se demander si elles doivent avoir un rôle de spectateur, d'acteur et jusqu'où doit aller leur degré d'implication.

Monique SENE, vice-présidente du Conseil d'administration et du Conseil scientifique de l'ANCCLI

Les CLI ne sont pas spectateurs, elles ne sont pas acteurs : elles sont porteuses de questions. C'est en fait la grande richesse des commissions locales, non pas de donner un avis, mais de questionner ; cela suffit et cela aide beaucoup à la prise en compte de ce que l'on doit faire lors d'une visite décennale.

Concernant la visite décennale, plus précisément, nous sommes cinq à Fessenheim, pour un dossier qui a été préparé par environ 200 personnes, si ce n'est pas davantage, pendant environ neuf ans à peu près.

Le dossier est prêt et nous l'examinons avec un œil interrogateur sur différents points. Nous n'avons pas l'outrecuidance de penser pouvoir tout faire ; ce n'est pas possible ; par

contre, on peut vraiment poser un tas de questions, en particulier sous l'angle du vieillissement du réacteur.

Ceci dit, vous n'avez pas été généreux avec l'ANCCLI : effectivement, son avis qui sera remis après le démarrage du réacteur - nous n'avons pas à intervenir dans cette procédure - sera quand même pris en compte par l'ASN.

Emmanuel KESSLER

Cet avis est donc consultatif.

Monique SENÉ

L'avis d'une CLI n'est que consultatif ; il n'y a pas d'autre possibilité.

Nous avons aussi une aide possible au niveau de l'IRSN : en effet, nous avons des groupes de travail pluralistes et notamment un groupe de travail sur l'expertise, au niveau des CLI.

Nous avons donc cette possibilité de poser d'autres questions, mais nous avons eu, de toute façon, des réunions directement avec le niveau central d'EDF. La visite décennale est particulière pour chaque CLI, mais elle est déclinée pour les 900 réacteurs, qui vont effectivement atteindre 30 ans dans la prochaine décennie pour demander un prolongement de fonctionnement.

Nous examinons l'ensemble du dossier, notamment les incidents et ce qui est en cours de remise à niveau. Finalement, une visite décennale est une mise à niveau, mais la mise à niveau d'un réacteur qui a plus de 30 ans, comme c'est le cas à Fessenheim, est quand même une opération difficile ! L'électronique et beaucoup d'autres éléments ont changé et la modification d'une installation est vraiment un point crucial. On travaille donc là-dessus.

Un autre point crucial est aussi la prise en charge des déchets sur le site et des incidents, parce qu'ils sont très révélateurs de la façon dont fonctionne ou non une installation. Cela fournit pas mal de renseignements, avec également toute l'analyse de la cuve, du générateur de vapeur, de l'enceinte de confinement, etc.

Ceci dit, il ne faut pas rêver. Mettre à niveau une installation veut dire la mettre à niveau de l'EPR. Or, cela pose problème pour Fessenheim qui n'est pas du tout conçu comme cela. Ce ne sera pas aussi simple que cela. Il y a des problèmes avec l'enceinte et le radier, et même des problèmes au niveau de l'étude de sûreté : il est clair qu'on ne pourra pas mettre en œuvre les découvertes qui sont intervenues depuis 30 ans sur une installation qui a 30 ans ; il faudra donc analyser cette perte de niveau de sûreté.

À l'heure qu'il est, je n'ai pas les réponses, mais la visite décennale a commencé le 17 octobre et nous avons eu seulement deux réunions sur le site.

Emmanuel KESSLER

Vous êtes associée, au sein du Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Énergie Nucléaire (GSIEN), à la visite décennale.

Monique SENÉ

Ce n'est pas toujours le cas. Il y a des moments où on ne peut pas accéder au site. Par exemple, on ne peut pas entrer quand on mène des opérations spéciales à l'intérieur de l'enceinte et qu'on est à cinq bars. Comme pour une plongée à 50 mètres de profondeur, il faudrait un équipement spécial. On ne peut pas y aller non plus quand on est en train de contrôler s'il y a une fuite à l'intérieur de l'enceinte.

Une visite décennale consiste en 5 000 à 10 000 points à vérifier, plus les gros sujets qui sont les générateurs de vapeur, la cuve, etc. C'est une opération extrêmement lourde.

En ce moment, on détermine l'aptitude de la centrale à continuer son fonctionnement, ce qui ne pourra être affirmé en réalité qu'à la fin de l'année prochaine. C'est fin 2010 qu'on aura cette réponse. Cela ne donnera peut-être pas lieu à une autorisation qui irait au-delà de 10 ou 5 ans, voir moins, et cela ne préjuge pas de la future visite décennale, s'il y en a une. EDF peut réfléchir, mais cela ne suffit pas pour obtenir l'autorisation.

Emmanuel KESSLER

Très sincèrement, pensez-vous que les choses ne sont pas jouées d'avance sur l'avenir de ces centrales ? Il y a cette idée que, compte tenu de la puissance et de l'enjeu économique que cela représente, les choses seraient jouées d'avance.

Monique SENÉ

Ce n'est pas le cas. Il y a sûrement des pressions - je ne me fais pas d'illusions là-dessus -, mais, pour moi, il faut que l'Autorité de sûreté puisse exercer son contrôle. Elle travaille sur la sûreté, sur la radioprotection et sur la protection de l'environnement. Ce sont les éléments essentiels pour pouvoir donner un avis et je ne peux même pas imaginer que l'Autorité de sûreté ne prenne pas ses responsabilités.

Emmanuel KESSLER

On va entrer plus dans le détail, avant de voir comment l'exploitant voit les choses, puisque vous dites que vous êtes associée, au sein du Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Énergie Nucléaire (GSIEN), à ce qui se passe à Fessenheim...

Monique SENÉ

Le GSIEN a signé un contrat avec EDF, l'ASN et la Commission Locale d'Information. Un comité de pilotage suit nos travaux dont nous rendrons compte à la Mairie en février prochain, avec un premier bilan, puis par un rapport. On fait également un compte rendu de chaque réunion... On contrôle tout. On a tout le bilan de la visite décennale ; en particulier on va sur le site, faire le point au fur et à mesure de ce qui se déroule sur la centrale. Je pense qu'on s'appuiera sur certains points, car il est bien évident qu'il y en a que l'on aura examiné plus que les autres...

Emmanuel KESSLER

Jean-Paul LACOTE, vous êtes membre de la CLIS de Fessenheim, qui fait l'objet de cette visite, et vous représentez le monde associatif. On vient d'entendre ce qu'a dit Monique SENÉ. Vous sentez-vous ou non impliqué, associé à ce qui est en train de se passer ?

Jean-Paul LACOTE, membre du Comité directeur de l'association Alsace Nature

J'ai une position très critique par rapport à cette révision décennale, en tant que membre associatif au sein de la CLIS sur Fessenheim.

Il faut dire que c'est la troisième expertise qui a été commanditée, depuis l'origine, par le président du Conseil général, suite à un combat dans les années soixante-dix, au moment de la construction de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Pour en revenir à cette troisième révision décennale, pour le moment, je suis un peu déçu. Je pense que l'autorité de contrôle et le duo d'experts, dans lequel j'ai toute confiance, font leur travail, mais en tant que membre d'association au sein de la CLI de Fessenheim, je n'ai jamais accès à ces informations.

Je suis membre de cette commission locale d'information et de surveillance depuis 15 ans, j'ai une vision de la centrale, j'ai des choses à dire, même si je suis un béotien, je voudrais être associé à cette inspection et, pour le moment, ce n'est pas possible. Je ne peux pas entrer dans la centrale et accompagner les experts.

C'est un peu aberrant dans la mesure où, régulièrement, j'accompagne les inspecteurs dans des visites « surprise » durant l'année, mais je n'en ai pas eu la possibilité lors de cette révision décennale.

Emmanuel KESSLER

En tant que membre de la CLIS, vous n'avez pas cette possibilité alors que vous l'avez sur les contrôles surprise ? Vous restez « à la porte » en quelque sorte, avec uniquement des connaissances...

Jean-Paul LACOTE

...secondaires et parcellaires. C'est-à-dire que j'ai l'information de seconde main, mais je n'ai pas l'information directe.

Emmanuel KESSLER

Avez-vous demandé à l'avoir ? Un refus vous a-t-il été opposé ?

Jean-Paul LACOTE

J'ai demandé, j'ai eu un contact avec le secrétariat ou la présidence de la CLIS : apparemment, il y a un problème au niveau d'EDF qui dit qu'effectivement une convention a été signée par le président du Conseil général, le groupe GSIEN, l'ASN et EDF, mais, d'après ce que j'ai entendu dire, EDF dit que les associations n'ont pas signé cette convention.

Emmanuel KESSLER

À ce stade, vous avez donc des difficultés à suivre concrètement un certain nombre de points dans cette visite décennale.

Jean-Paul LACOTE

Je reçois quand même des informations grâce à Monique SENÉ, puisqu'elle est membre du conseil d'administration de la CLI. On se réunit régulièrement, mais ce sont des informations de seconde main.

Monique SENÉ

Je dois dire que, dans le contrat de convention, il y a un comité de suivi, mais que sa fonction n'avait peut-être pas été suffisamment définie. Ce n'est pas moi qui l'ai établi...

Jean-Rémi GOUZE

Sur le principe, mais EDF pourrait me contredire, nous considérons que les CLI doivent avoir accès à ces centrales. La convention - vous l'avez dans vos plaquettes en annexe - est signée par EDF !

Emmanuel KESSLER

La réponse de Jean-Marc MIRAUCOURT, directeur adjoint à la division ingénierie d'EDF ?

Jean-Marc MIRAUCOURT

Je voudrais dire que ce n'est pas à nous de choisir les représentants que la CLIS ou le Conseil général désignent pour participer à ces expertises. Je n'ai absolument pas à me prononcer. Sur le principe, c'est une convention dans laquelle nous sommes tout à fait [impliqués]. Il y a déjà eu cinq réunions, je crois, dont certaines sur le site. Nous déléguons chaque fois nos meilleurs experts pour préparer ces réunions. Je crois qu'on avait échangé avec Madame SENÉ, il y a quelques jours, sur ce sujet. Nous sommes tout à fait acteurs dans la bonne marche de cette convention, sans aucun problème.

Jean-Paul LACOTE

Je voulais dire qu'en plus, au sein de la convention, je fais partie du Comité de pilotage !

Emmanuel KESSLER

Jean-Marc MIRAUCOURT, pouvez-vous peut-être développer ? Vous voyez déjà à quel point sont sensibles ces questions sur la nature des informations vont être communiquées aux scientifiques et au grand public. Comment concevez-vous les choses ?

Jean-Marc MIRAUCOURT, directeur adjoint à la division production ingénierie d'EDF

Je voudrais d'abord dire que, pour nous, la priorité est la sûreté et - je vais revenir sur les visites décennales qui sont un maillon essentiel - elle commence au quotidien. Comme le savent bien les membres des CLI, c'est au quotidien qu'il y a un dialogue entre l'exploitant et les commissions locales d'information sur la qualité de l'exploitation et sur la maintenance courante. Une fois cette base assurée - et c'est la base de tout -, interviennent les processus cadrés par la loi que sont les réexamens des éléments de sûreté, les visites décennales, etc.

Nous arrivons à une échéance, déjà passée d'ailleurs, pour le réacteur numéro un de Tricastin, où les premiers réacteurs de 900 MWe atteignent leur trentième année et où nous entamons, dans ces trente-quatre réacteurs, le passage de l'exploitation de 30 à 40 ans, passage qui passe par les troisièmes visites décennales.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Commissaire, pour nous, ces visites décennales sont extrêmement importantes parce qu'il y a deux volets qui font qu'à l'issue de la visite décennale, les centrales sont plus sûres qu'auparavant. C'est-à-dire que la maîtrise de l'exploitation de nos centrales fait que nos centrales sont de plus en plus sûres au cours du temps.

Pourquoi ? Au cours de la visite décennale, nous faisons une opération que je qualifierais de « grand carénage », c'est-à-dire que nous faisons un contrôle à 100 % de l'installation et particulièrement des parties d'installation qui ne peuvent pas être remplacées : la cuve et l'enveloppe du bâtiment réacteur. Il s'agit donc d'un contrôle à 100 %, d'un grand carénage complet de la centrale, qui garantit la maîtrise de la tenue de ces installations dans le temps.

De plus, au cours des visites décennales, nous modifions l'installation pour améliorer son niveau de sûreté. Nous prenons en compte le retour d'expérience d'exploitation, c'est évident, avec les incidents qui ont pu se produire, non seulement sur cette centrale, mais sur l'ensemble du parc et sur le plan international. Nous prenons en compte également les avancées des connaissances scientifiques, en particulier sur la maîtrise du séisme. C'est ce qui se passe en ce moment à Fessenheim, où nous renforçons l'installation pour prendre en compte les avancées scientifiques des dix dernières années.

Pour résumer, à l'issue de la visite décennale, on donne toujours priorité à la sûreté, mais c'est une sûreté qui est encore meilleure qu'avant la visite décennale.

Nous sommes effectivement cadrés par la loi, par un processus décennal de dix ans en dix ans, avec des réexamens de sûreté, mais en tant qu'industriels, évidemment, nous anticipons à plus de dix ans : les programmes industriels que nous manions nécessitent, en particulier avec nos fournisseurs fabricants, des commandes de gros matériels qu'il est nécessaire d'anticiper, dans la plupart des cas, à plus de dix ans.

Réglementairement et dans les faits, nous procédons de dix ans en dix ans, mais nous réfléchissons à plus long terme pour engager les programmes industriels qui nous permettront d'aller au-delà.

Emmanuel KESSLER

Madame SENÉ mettait tout à l'heure en avant le fait que la mise à niveau technologique des centrales pose un certain nombre de problèmes en termes de temps d'investissement, voire des problèmes techniques d'adaptation.

Jean-Marc MIRAUCOURT

Ce qui est caractéristique des centrales de cette technologie, c'est que, comme je l'ai dit, elles sont totalement contrôlables et que de nombreuses parties de ces installations peuvent être rénovées et améliorées. Aux Etats-Unis, où il y a d'ailleurs 112 réacteurs de ce type, certains ont déjà atteint 40 ans et la moitié a déjà obtenu l'autorisation de fonctionner jusqu'à 60 ans, justement sur la base d'une rénovation des gros composants.

Je prendrai un exemple. Sur Fessenheim, le système de contrôle de commande des grappes, qui permet de maîtriser la réaction nucléaire dans le cœur [du réacteur], était un système conçu dans les années soixante-dix. Des technologies beaucoup plus pointues permettent désormais d'assurer ce contrôle. Lors de la troisième visite décennale, nous remplaçons le système initial par un système beaucoup plus moderne de contrôle des grappes.

On a donc une capacité de modification de ces centrales qui leur permet de suivre en permanence les évolutions technologiques.

Monique SENÉ

La réglementation américaine n'a rien à voir avec la réglementation française ! Je veux dire que, quand on leur donne soixante ans aux États-Unis, cela ne veut pas dire qu'on leur aurait donné l'autorisation de continuer à fonctionner en France. Ce n'est pas la même réglementation.

Emmanuel KESSLER

On va en rester sur ce que vous avez dit tout à l'heure : cela ne présage pas d'une prolongation d'exploitation au-delà des quarante ans, même si ce thème fait partie actuellement du débat.

Je vous propose d'avoir un échange. Dans vos mallettes, vous avez un certain nombre de documents : les visuels présentés par Monsieur GOUZE et ceux de cette après-midi, et le guide tel qu'il existe actuellement, et dont j'ai bien compris qu'il est perfectible ; ce n'est pas un document terminé, mais justement, l'échange doit permettre de l'améliorer...

Monique SENÉ

Non seulement il est perfectible, mais je pense qu'il doit aussi venir des CLI. J'ose espérer que ce seront plutôt les CLI qui proposeront ce qu'elles veulent faire.

Échanges

Emmanuel KESSLER

Qui souhaite intervenir sur ce sujet, la fois sur vos expériences ou vos interrogations, sur ce que peuvent faire les CLI ?

Serge MASSART, Directeur de la Production Nucléaire, EDF

Je voulais apporter une précision concernant la question posée par Monsieur LACOTE.

D'abord, il faut différencier deux circonstances différentes :

- La transparence en général, c'est-à-dire la capacité à obtenir des informations de l'exploitant : chacun sait ici que la loi TSN définit des règles précises et extrêmement claires concernant la transparence ; je voulais donc dire très clairement que EDF respecte strictement, dans l'esprit et dans la lettre, la loi TSN et je ne pense pas qu'on puisse trouver un seul exemple où cette loi ait été présentée à EDF avec une demande que l'on n'ait pas admise.
- En second lieu, il y a le cadre de l'exercice de la réalisation d'une expertise. Là aussi, chacun sait qu'on ne peut pas réaliser une expertise en faisant des réunions avec des experts auxquelles vient qui veut, quand il veut. Il est évident que, dans l'intérêt général - les experts sont les premiers à le demander - on établit un programme de travail, de façon à ce que chacun sache comment il veut travailler. Les questions sont transmises de façon à ce qu'on puisse donner des réponses pertinentes et pas simplement la réponse générale ; il faut donc les préparer.

Il faut mobiliser des experts pour répondre de manière pertinente : c'est une des raisons pour lesquelles il est nécessaire de définir par avance qui sont les experts pour travailler avec eux. D'autant plus qu'il y a aussi des règles de confidentialité à respecter, qui sont, là aussi, strictement conformes à la loi TSN.

Je voulais juste dire cela de façon à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur l'accès à l'information de la part d'EDF.

Jean SENAME, CLI de Gravelines, Président de l'ADELFA

Je suis membre de la CLI de Gravelines en tant qu'associatif.

L'expression qui a été utilisée par le représentant d'EDF me laisse quand même un peu rêveur. On dérape. À partir du moment où il dit que la sûreté, après la visite décennale, sera toujours meilleure, pourquoi ne pas fixer tout de suite la limite d'âge des réacteurs à 100 ans ? Cela me semble quand même d'un optimisme un peu démesuré, dans la mesure où, comme vous l'avez dit, un certain nombre d'éléments essentiels, la cuve, les enceintes, sont quand même fragilisés.

La question que je me pose serait plutôt de savoir pourquoi, lorsqu'un réacteur a déjà pas mal vécu, ne pas envisager des visites, qui ne seraient plus décennales, mais tous les cinq ans, systématiquement et notamment sur la cuve et les enceintes.

Je me demande si c'est de l'information que l'on nous donne ou de la communication.

Emmanuel KESSLER

Alors, nous avons deux réponses.

Jean-Marc MIRAUCOURT

Évidemment, je vais vous répondre que ce n'est pas de la communication : c'est un processus extrêmement sérieux et contrôlé par l'Autorité de sûreté, ce n'est donc pas l'exploitant qui donne cela *ex abrupto* ou décrète certaines choses, cela repose sur des résultats de contrôle. En particulier, en ce qui concerne la cuve que vous mettez en avant, cela repose sur des contrôles qui font l'objet d'un point approfondi dans le cadre de l'expertise GSIEN, avec une machine qui inspecte à 100 % la cuve. Les éprouvettes métallurgiques qui ont servi à fabriquer la cuve sont placées à des endroits pénalisants pour la cuve, pour que nous puissions avoir des données objectives sur l'état de la cuve dans 10, 20 ou 30 ans.

Je ne détaille pas, mais, évidemment, ce ne sont pas des affaires de principe, cela repose sur des expertises scientifiques extrêmement détaillées.

Emmanuel KESSLER

Puisque tout cela vieillit, pourquoi, ne pas décider – ce serait assez logique – de rendre les visites plus fréquentes ?

Jean-Rémi GOUZE

Je crois, Monsieur, que votre question est complètement légitime. Quand on fait cette visite décennale, on améliore le niveau de sûreté parce qu'on a regardé comment cela se passe ailleurs, on a comparé ce qui se déroule au niveau de l'EPR pour améliorer un certain nombre de choses, mais vous avez entièrement raison de souligner que l'on doit anticiper - c'est le cœur de la décision de l'ASN - l'état d'évolution, l'état de l'installation dans les X années à venir.

Et nous partageons complètement votre souci. Si nous pensons qu'on peut avoir dix ans d'exploitation de plus, parce que le vieillissement est maîtrisé, l'exploitation, la maintenance, etc., on peut autoriser pour dix ans. Mais, si nous, ASN, pensons que le vieillissement ou l'état actuel des équipements justifie de refaire un état des lieux dans trois ou cinq ans, nous le demanderons. C'est clair qu'il n'y a pas un blanc-seing - cela a été dit tout à l'heure - pour dix années de manière inflexible. Il faut tenir compte de l'état de l'installation et, pour cela, il faut effectivement faire cet état des lieux très complet.

Jean-Marc MIRAUCOURT

Au-delà des contrôles en visite décennale, des essais périodiques tout au long de la vie de l'installation permettent de s'assurer en permanence de la disponibilité d'un grand

nombre de systèmes. Évidemment, ceci vaut en premier lieu pour tous les systèmes de sauvegarde et de sécurité ; nous avons, en permanence, pendant l'exploitation, à prouver la bonne marche de ces systèmes et cette bonne marche repose sur des essais périodiques qui seront réalisés de façon beaucoup plus fréquente que tous les dix ans.

Jean-Paul LACOTE

Est-ce qu'on dit s'ils sont faits, bien faits ou pas faits ? Par exemple, 20 000 litres de diesel dans la nappe phréatique...

Monique SENÉ

Ce sont là des incidents, mais, attention, ils ont leur importance ! Il faut être conscient du fait qu'effectivement, il n'empêche qu'il reste des incidents dont certains viennent du fait qu'on a pu aller trop vite, etc.

Les gros composants ont leur importance, mais il faut se rappeler qu'un incident, qui pourrait dégénérer en accident mineur ou majeur, est en général la somme de petits éléments ! Jusqu'à présent, on n'a jamais fait exploser un réacteur sauf à Tchernobyl, mais ce n'est pas une raison ! Le fait est que c'est un enchaînement et que c'est cela qu'il faut vérifier.

Quand je lis les lettres sur le site de l'ASN, ce qui ne me plaît pas, c'est qu'en règle générale, deux mois après, on a exactement les mêmes demandes, sans avoir en réalité la réponse d'EDF et le pourquoi cela n'a pas été fait et comment... C'est vraiment un problème et il est valable pour la troisième visite décennale, parce que l'on va poser les mêmes questions.

Bernard BASSE-CATHALINAT, CLI du Blayais

C'est une question à Monsieur MIRAUCOURT : à la CLI du Blayais, on a eu un risque d'inondation réel et j'espère qu'on a compris le problème, mais on est plutôt obnubilés par le risque d'incendie. Nous avons eu d'ailleurs, il y a deux ou trois ans, une visite de la centrale avec les inspecteurs de l'ASN, focalisée sur cette problématique qui nous semble particulièrement importante. La question que je veux poser est de savoir si, lors d'une visite décennale d'une centrale de 30 ans, ce risque est vraiment pris en compte et subit des améliorations, car il peut avoir des conséquences extrêmement désastreuses.

Jean-Marc MIRAUCOURT

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Comme toute installation industrielle, le risque d'incendie est l'un de ceux qui nous préoccupent le plus. Alors, je vais répondre très précisément à votre question et on va retrouver les deux volets que j'ai signalés.

La maîtrise de l'incendie est d'abord une maîtrise au quotidien. C'est au quotidien que vous maîtrisez les incidents. Dans vos maisons ou vos installations, si vous êtes chef d'entreprise, c'est au quotidien que se fait la prévention et la maîtrise du risque incendie. Au quotidien, il y a eu un renforcement de nos organisations, en particulier avec une population de professionnels de l'incendie dans les équipes de direction des CNPE. C'est une amélioration qui a été menée dans les dernières années.

Deuxième volet, au cours des visites décennales, nous améliorons effectivement la conception de nos installations, ce qui concerne la prévention, la détection - multiplier les détecteurs dans des endroits toujours mieux placés, plus fiables - et les moyens de lutte ; c'est-à-dire que nous rendons plus fiables les circuits incendie qui acheminent l'eau pour lutter en cas de départ de feu.

Vous avez donc raison : rien n'est jamais acquis en matière d'incendie, à la fois au quotidien et dans la conception des centrales. C'est donc un axe important lors de nos visites décennales.

Jean-Rémi GOUZE

Si vous regardez le rapport d'activité de l'ASN en 2008, il y a plusieurs départs d'incendie par an dans toutes les centrales et nous sommes vigilants sur cet aspect.

Monique SENÉ

Je voudrais ajouter qu'il y a le risque explosion et que les canalisations sensibles, transportant en particulier de l'hydrogène, sont effectivement à risque. Ceci est dans la visite décennale, mais ce n'est pas que dans la visite décennale !

Raymond SENÉ

Je suis un des cinq participants à l'expertise sur Fessenheim et d'ailleurs sur les précédentes expertises sur Fessenheim et du Blayais. Je rappellerais même que je faisais partie de la première visite décennale sur Fessenheim.

Il ne faut pas se leurrer sur les possibilités de cette analyse plurielle : on fait un travail « intellectuel » sur la base des dossiers, parce qu'on n'a pas les capacités techniques de refaire les calculs ni de les réanalyser.

On a parlé des éprouvettes, qui sont des morceaux de métal pris au moment de la fabrication des viroles de la cuve, que l'on met dans des zones de vieillissement, qui, contrairement à ce qui a été dit, ne sont pas toujours de vieillissement accéléré puisque certaines ont des taux de vieillissement qui sont à peu près d'1/2. Il est d'ailleurs incompréhensible qu'on ait fait des choses de ce genre. C'est travaillé au niveau du laboratoire chaud de l'EDF, qui est à Chinon et on est bien forcés de faire confiance aux mesures qui ont été faites par les techniciens qui sont là-bas. La seule chose que l'on peut se permettre est de leur dire : « *vous faites un calcul, vous faites un ajustement au milieu d'un nuage de points, c'est très beau, mais vous ne mettez pas les marges d'erreur et votre ajustement, on peut faire passer n'importe quoi à travers* ». Il faut les pousser dans leurs retranchements pour qu'ils affinent un peu leur analyse et qu'ils expliquent un peu mieux ce qu'ils font, ce qui d'ailleurs leur rend service de temps en temps.

En fait, on a la surprise d'apprendre parfois, après la fin de la décennale et le redémarrage – quand on a déjà remis notre rapport – que certains éléments qui ne fonctionnaient pas du tout ont été changés. On oublie de nous le dire. Or, on ne peut travailler sur des dossiers que si on nous en parle ! Comment voulez-vous que l'on demande un dossier sur un sujet, si on ne sait pas qu'il y a un problème ? Lors de la première visite décennale, on a changé les clarinettes sur les canalisations sous pression à haute température à la sortie du réacteur. Il y a eu des modifications, mais personne n'en a été informé, au niveau du groupe d'expertise ; on l'a donc appris après.

Si on n'a pas l'information, on ne peut pas savoir qu'il y a un problème et on ne peut pas l'analyser. Depuis la première décennale, on avait soulevé des problèmes d'hydrogène, une recombinaison d'hydrogène, cela a pris 20 ans et maintenant, il y a des rembobineurs. On a donc la satisfaction que ce soit fait, mais cela avance comme cela peut. Un des intérêts de ces expertises plurielles, faites par des personnes qui ne sont ni de l'ASN, ni de la centrale, c'est-à-dire qui ne viennent pas fréquemment dans la centrale, c'est que l'on a un œil extérieur : on tombe parfois quelque chose qui est bizarre et on le fait remarquer. J'ai le souvenir d'une visite sur un réacteur, où on s'est amusés à compter le nombre de cales qui bloquaient les portes coupe-feu en position ouverte. Cela ne choquait personne au niveau de la centrale, ni au niveau de l'Autorité de sûreté. Cela nous avait un peu surpris !

Emmanuel KESSLER

Cela veut dire que la présence physique de ces experts est importante, même si la majorité des informations sur lesquelles vous travaillez sont des documents écrits qui sont fournis par l'exploitant. On va répondre, peut-être regroupe-t-on deux ou trois interventions.

Christine GILLOIRE, membre du HCTISN, représentante de France Nature Environnement

J'ai eu connaissance, par la presse locale, d'un laboratoire d'EDF aux Renardières. Pouvez-vous préciser les missions, les moyens et les objectifs de ce laboratoire qui me paraît très important ?

Jean-Marc MIRAUCOURT

Je n'ai pas pu développer, mais vous me donnez l'occasion de préciser qu'au-delà du quotidien et des visites décennales, il y a tout ce qui est recherche et développement en matière de maîtrise de la sûreté des installations.

C'est un laboratoire qui s'occupe de déterminer les mécanismes fondamentaux d'évolution des matériaux au cours du temps, avec des moyens de microscopie électronique. C'est un élément de recherche fondamental, mais qui débouche rapidement sur une application : la tenue dans le temps des matériels dans les centrales. C'est donc en effet une pièce essentielle, plus en amont en matière de recherche, pour nos programmes industriels de fonctionnement des centrales.

De la salle

Sur le thème de la table ronde, ce qui pourrait nous intéresser en tant que vice-président ou membre de CLI, c'est que les présidents de CLI soient informés : pour le labo d'EDF, je l'ai appris par *Le Monde* et on a l'intention d'aller visiter ce labo avec la CLI de Golfech...

Jean-Marc MIRAUCOURT

Vous êtes les bienvenus.

De la salle

Merci ! Deuxièmement, on a encore des experts qui étaient déjà là à l'époque, d'anciens combattants : est-ce qu'on pourrait aborder les listes d'experts ? Vous me dites que vous en avez une [dans le guide], mais notre problématique sur la visite décennale de Golfech est que l'on va expertiser l'enceinte de confinement de Golfech 1, qui était un peu limite lors du démarrage, et on souhaiterait avoir des listes de gens qui ne soient pas toujours les mêmes, des cabinets... Est-ce que je me fais bien comprendre ? Je n'ose pas exprimer le fond de ma pensée... Derrière moi on me glisse « des gens indépendants ».

Emmanuel KESSLER

C'est-à-dire que vous doutez de l'indépendance de certains experts ?

De la salle

Pas du tout. Comme quoi, il faut faire attention quand on dit des choses... C'est compliqué. Il est sûr qu'ils connaissent les cuves, mais, quand on va voir EDF, on nous dit « vous avez les gens de l'ASN ». Or, c'est l'administration ; est-ce ce n'est pas le rôle de l'ANCCLI ?

Monique SENÉ

C'est ce que je vous ai dit.

De la salle

Je ne suis pas d'un esprit sourcilieux, mais c'est sensible, vous comprenez ? J'aimerais bien qu'à l'avenir l'ANCCLI puisse trouver des cabinets – j'en ai parlé tout à l'heure à la vice-présidente qui est chargée justement de l'expertise, puisqu'elle est dans la position adéquate - qui ne travaillent pas forcément pour l'ASN et pas forcément pour EDF.

Emmanuel KESSLER

Jean-Rémi GOUZE va peut-être répondre aux deux points qu'on vient de soulever.

Jean-Rémi GOUZE

Premièrement, il ne faut pas oublier la responsabilité de l'exploitant. Quand un laboratoire fait des analyses sur éprouvette, *a priori*, il le fait correctement ; il n'est pas en train de truquer, ce qui ne serait bon pour personne.

Deuxièmement, sur l'aspect expertise, c'est le mot pluraliste qui est important dans votre analyse et nous avons mis dans le guide une liste indicative de nouveaux experts, qui n'ont pas encore été testés. Par exemple, on parlait de matériaux : le CETIM (Centre d'Études Techniques des Industries Mécaniques) est un organisme d'expertise technique qui est, à mon avis, suffisamment compétent et indépendant pour être utilisé. Nous ne sommes pas fermés ; au niveau technique de l'ANCCLI, vous pourriez effectivement faire appel, par exemple, à des experts étrangers suisses, allemands... Ils ont sûrement une indépendance indiscutable et il n'y a pas d'objection dès lors qu'ils ont les compétences nécessaires. Le

guide donne des adresses d'experts qui n'ont pas été utilisés : faites appel à eux. Et on peut aller au-delà : il n'y a pas de fermeture là-dessus.

Monique SENÉ

Je voudrais tout de même attirer votre attention sur le fait qu'il n'y a pas un nombre infini d'experts, a fortiori pour les experts hors du système. C'est ce que vous demandez et je peux vous assurer qu'ils ne sont pas nombreux, même si vous allez à l'étranger, en raison de la nature des disciplines et aussi parce que les experts pluralistes sont aussi des experts généralistes. Par exemple, nous n'avons pas la compétence totale de l'analyse des métaux ; malgré tout, pour analyser un dossier de centrale, laissez-moi vous dire qu'il vaut mieux un généraliste : des experts pointus, vous allez en avoir dans tous les sens, mais j'aime autant vous dire que vous allez tomber sur une manne céleste en euros !

Gilles COMPAGNAT, membre de la CLI de Golfech et du HCTISN, représentant de la CFDT

On a beaucoup parlé dans notre table ronde de la problématique du matériel. Effectivement, les visites décennales sont faites pour améliorer le matériel, par des nouvelles technologies. J'ai regardé, dans mon dossier sur les experts, l'expertise à Fessenheim, et on n'a pas parlé d'un point qui me semble particulièrement important : le facteur humain, la formation du personnel aux nouvelles technologies implantées.

Monsieur MIRAUCOURT nous a dit qu'à Fessenheim vous alliez mettre en place de nouveaux contrôles commande de grappes ; cela implique sans doute une formation ad hoc pour le personnel de maintenance, d'ingénierie et d'exploitation, etc. Le groupe d'experts va-t-il examiner de près cet aspect ? Dans l'annexe II [du projet de guide], on voit bien apparaître « prise en compte de facteurs humains et gestion des compétences », mais on ne voit pas d'organismes.

Je me pose cette question et, d'une manière générale pour les visites décennales, je pense que les CLI devraient aussi s'interroger sur la formation du personnel à l'exploitation de nouveaux matériels.

Monique SENÉ

C'est peut-être exact, mais on a demandé à rencontrer le CHSCT, justement pour discuter de la formation.

Suzanne GAZAL, présidente du Comité scientifique de l'ANCCLI, vice-présidente de la CLI de Golfech

En tant que présidente du Comité scientifique de l'ANCCLI, je voudrais vous dire que nous considérons tous que cette proposition de guide par l'Autorité de sûreté constitue une réelle avancée, en termes d'incitation et de motivation de nos CLI à s'impliquer dans le suivi de la sûreté. Ceci dit, le Comité scientifique a pris connaissance de ce projet de guide et a transmis à l'ANCCLI un certain nombre de réserves qui seront sans doute l'objet d'un dialogue entre l'ASN et l'ANCCLI.

Je voulais également rebondir sur l'intervention de Raymond SENÉ sur le site de Golfech et relativiser les expertises et les contre-expertises décennales. Il est exact que ces

contre-expertises ne peuvent porter que sur ce dont on a connaissance, avec les moyens dont on dispose. Les avis sont donc relatifs et je voulais ajouter également, pour ouvrir la voie, que l'aspect technologique est évidemment fondamental, mais, considéré indépendamment de la qualité de l'exploitation, cela ne veut plus dire grand-chose.

Mon collègue parle de formation. On connaît les conditions de l'évolution des conditions d'exploitation actuelles dans un certain nombre de centrales : Flamanville récemment, Golfech actuellement, etc. Tous les problèmes d'organisation de facteurs humains devraient également faire l'objet d'investigations approfondies.

Emmanuel KESSLER

On verra tout à l'heure si c'est suffisamment le cas et si c'est suffisamment pointé dans le document qui vous a été remis. Deux dernières questions ?

Daniel MASSIMINO, CLI de Cadarache

À la CLI de Cadarache, nous n'avons pas la même problématique puisque nous n'avons pas de centrale nucléaire, mais simplement des réacteurs de recherche et d'essai. Est-ce que ces réacteurs, qui doivent avoir quand même une certaine puissance et qui seront bientôt mis en exploitation, sont soumis à des visites décennales ou simplement à des visites – je vais faire un peu sourire l'ASN – de « courtoisie », de la part des inspecteurs de l'ASN ?

Emmanuel KESSLER

Les visites décennales sont-elles devenues ou risquent-elles de devenir de simples visites de courtoisie ? On va vous répondre dans un instant. Je vous remercie de votre question.

Olivier LAFFITTE, CLI de La Hague

Nous avons su que le système contrôle-commande de l'EPR qui est un nouveau système, avait subi quelques critiques...

Emmanuel KESSLER

... de la part des trois autorités de sûreté nucléaire dans trois pays : il y a donc une convergence.

Olivier LAFFITTE

On ne va pas parler de l'interdépendance entre les systèmes d'exploitation et les systèmes tout court. Qu'en est-il lorsqu'il y a une visite lourde sur une vieille centrale ? Est-ce qu'on est amené à modifier profondément le système de commande ou, d'ailleurs, d'autres systèmes ? Est-ce qu'on fait toutes les études nécessaires, comme pour un nouveau réacteur, de manière à s'assurer que les nouveaux systèmes ont toutes les sûretés nécessaires ?

Emmanuel KESSLER

Vous demandez si les anciens ne pourraient pas tomber sous la critique qui a été formulée sur le projet d'EPR ?

Olivier LAFFITTE

C'est exactement ça.

Emmanuel KESSLER

C'est une question très intéressante. On fait un rapide tour de table pour que chacun puisse s'exprimer en répondant aux questions ainsi que celle qui avait été posée il y a un peu plus longtemps sur les informations.

Jean-Rémi GOUZE

Un mot sur les facteurs organisationnels et humains. Il est clair que, pour nous, le facteur organisationnel et humain est très important pour la gestion de la sûreté et il fait partie des questions, des visites, des contrôles. C'est vrai que nous aimerions avoir des experts pluralistes nous aidant à vous éclairer sur la gestion de ces facteurs organisationnels et humains. Si vous avez des idées, dans les CLI, d'organismes qui peuvent le faire, c'est tout à fait intéressant, y compris la formation.

Concernant les réacteurs de recherche et d'essai, c'est totalement clair : l'article 29 de la loi TSN stipule que toutes les INB ont des réexamens décennaux. Ce ne sont pas des visites de complaisance : ce sont des examens au cours desquels on doit justifier du niveau de sûreté et des modifications éventuellement nécessaires. À Cadarache, comme partout en France, ces pratiques s'appliquent donc tous les dix ans.

Sur l'aspect de sûreté, c'est en fait le contrôle-commande des EPR, qui a été visé dans la déclaration commune des trois autorités, française, britannique et finlandaise, et nous avons noté que EDF et AREVA allaient nous donner, d'ici la fin de l'année, les justificatifs techniques demandés ou des approches pour justifier la fiabilité de ce contrôle-commande. C'est d'ailleurs une approche tout à fait normale. Je lisais dans la presse, il n'y a pas très longtemps, qu'un avion Airbus avait deux pilotes automatiques et que les pilotes automatiques sont tombés en panne tous les deux. La problématique est un peu la même pour l'EPR : le contrôle-commande doit permettre d'éviter que la panne d'un système entraîne la panne d'un autre. Lors d'une visite décennale, une refonte profonde d'un système de contrôle-commande ou d'un équipement devrait se faire si elle est justifiée par les impératifs de sûreté. S'il s'avérait effectivement nécessaire de changer profondément un équipement, c'est l'exploitant qui devrait faire un choix industriel en acceptant ou non de le changer parce que c'est économiquement réaliste ou non. Dans ce cas, la question de l'arrêt de l'unité pourrait se poser.

J'ajouterais deux remarques en ce qui concerne l'ASN.

Nous voulons la transparence, avec l'aide des membres des CLI, sur ces visites décennales et globalement sur les actions des exploitants. Je trouve d'ailleurs qu'un exploitant qui dit respecter « toute la loi TSN et rien que la loi TSN », c'est bien ; mais un exploitant qui dirait qu'il respecte la loi TSN et qu'il est prêt à faire mieux que la loi TSN, ce serait encore mieux.

Par ailleurs, nous avons cette volonté de contrôler les installations et d'appliquer les visites décennales avec indépendance et rigueur. L'indépendance, pour répondre aux remarques de Monique SENÉ sur les pressions : la façon dont nous avons communiqué récemment montre que nous sommes effectivement indépendants, à même d'exiger un bon niveau de sûreté dans le domaine nucléaire ou de radioprotection. Je ne voudrais pas qu'on puisse me dire que, dans des temps récents, des inspecteurs de l'ASN – il y en a dans la salle – auraient pu voir des portes de coupe-feu bloquées ou que sais-je, sans avoir réagi ou sans que cela figure dans les lettres de suivi.

En ce qui concerne le guide, c'est effectivement un guide pour les CLI. L'ASN y a beaucoup travaillé avec l'ANCCLI ; nous sommes demandeurs que vous mettiez « la main à la pâte » pour nous aider à l'améliorer.

Emmanuel KESSLER

Une question au fond affleurerait un peu : Simplement en un mot, il n'y a pas de doute à avoir lorsqu'un certain nombre de contrôles demandés sont faits par l'opérateur ou par l'exploitant, sur la fiabilité des informations qu'ils vous transmettent ?

Jean-Rémi GOUZE

C'est ce que je disais tout à l'heure : c'est la responsabilité de l'exploitant, quand il fait un contrôle à 100 % de la cuve du réacteur...

Emmanuel KESSLER

Il ne peut pas tricher ou dissimuler ?

Jean-Rémi GOUZE

Il faudrait vraiment une volonté délibérée de taire les chiffres... Ce n'est pas dans les clous. En tout cas, du point de vue de l'ASN, c'est un comportement qui serait irresponsable et l'exploitant devrait rendre des comptes.

Monique SENÉ

Il faudrait quand même relancer les commissions locales parce qu'effectivement, il y a suffisamment d'experts dans ces commissions pour qu'ils puissent, au niveau de leurs installations, créer un petit groupe pluraliste, en faisant des demandes pour avoir quelques personnes qui viennent les aider.

Mais je suis certaine - je l'ai expérimenté à Fessenheim mais aussi à Gravelines, même à Golfech, et au Blayais - que la CLI peut elle-même gérer son expérimentation et elle peut le faire avec l'aide du Comité scientifique et l'aide d'experts. Il ne faut quand même pas exagérer la difficulté d'un dossier : c'est lourd, c'est gros, il faut le lire, certes, mais c'est faisable.

En ce qui concerne toute la problématique du personnel, nous l'avons examinée, parce qu'effectivement c'est un point extrêmement important : la sous-traitance pose des problèmes et nous avons effectivement des rendez-vous avec le CHSCT ; il y a dix ans, nous avons vu le responsable EDF pour voir justement comment on pouvait aider les

entreprises prestataires et on avait eu une grande discussion. Je pense que c'est quelque chose d'important et qui demande à être pris en charge aussi au niveau de la CLI : ce sont des sujets qu'on ne peut pas laisser tomber.

Jean-Marc MIRAUCOURT

Prenons bien soin, dans les centrales en exploitation, de ne pas déstabiliser l'exploitant à l'occasion des troisièmes visites décennales. La sûreté repose sur l'exploitation au quotidien, mais repose aussi sur tout l'acquis qu'a accumulé l'exploitant sur la maîtrise de l'exploitation. Autant nous remplaçons des parties limitées de contrôle-commande, quand celles-ci sont arrivées à obsolescence et s'il y a une meilleure technologie, autant nous prenons bien soin de ne surtout pas modifier en profondeur l'interface machine pour ne pas perdre trop d'acquis au niveau de l'exploitation.

Deuxième point, le facteur humain est effectivement un point très important de maîtrise de la sûreté. Nous sommes confrontés, comme toute l'industrie, à un renouvellement des générations. Nous avons donc un plan d'envergure sur ce sujet, qui a d'ailleurs donné lieu à examen par le groupe permanent d'experts, avec un simulateur par site, une académie des métiers, un plan d'embauche. Cela fait en effet partie de nos préoccupations à l'égal des problèmes matériels, pour répondre à Monsieur COMPAGNAT, pour assurer la durée de fonctionnement de nos centrales au-delà de 40 ans.

Pour terminer sur la notion de responsabilité, la loi TSN réaffirme le principe premier selon lequel l'exploitant est responsable de son installation. Pour nous responsables, cela signifie être responsable au pied de la lettre, avec des sanctions pénales, mais également devant le public, de la sûreté de nos installations. Nous y sommes évidemment très attachés, parce que nous sommes conscients que cela concourt pleinement à l'acceptabilité de nos moyens de production et que nous jouons cette carte « à fond ». Je voulais simplement dire que, dans cette voie, nous sommes cadrés par la loi, mais nous en faisons plus : en particulier, regardez les résultats en matière de radioprotection [...] ; on va au-delà de ce que réclame la loi.

Emmanuel KESSLER

Jean-Paul LACOTE, vous êtes arrivé à cette table ronde avec pas mal d'inquiétudes et de petites interrogations. Est-ce que vous en repartirez plus rassuré ?

Jean-Paul LACOTE

Pas du tout ! Je vais en repartir avec une réflexion positive : c'est bien qu'il y ait des révisions décennales, mais ce serait bien qu'il y ait des révisions en continu. Je veux dire par là que les CLI pourraient avoir cette possibilité d'effectuer le suivi, parce que, régulièrement, j'accompagne ces inspecteurs de l'ASN et, je le regrette, des portes coupe-feu qui restent ouvertes, j'en rencontre constamment et cela ne figure pas au bilan ! De plus, des armoires électriques restent ouvertes : nous avons eu trois inspections ; chaque fois, les armoires électriques sont ouvertes et, la dernière fois, ils se sont aperçus qu'il manquait quelques serrures. Je veux simplement dire par là que les associations, au fil des ans, acquièrent des compétences et je pense que l'Autorité de sûreté et EDF devraient mettre à profit cette compétence supplémentaire.

Suzanne GAZAL

Je reviens sur ce que disait Monique SENÉ : le Comité scientifique n'est pas en cours d'élaboration d'un guide de suivi des visites décennales, à l'inverse de ce qui a été dit.

Emmanuel KESSLER

Je vous remercie de cette précision. Merci à tous les quatre ainsi qu'à vous tous pour vos questions.

Points d'actualité du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN)

Emmanuel KESSLER

Il nous reste quelques minutes pour terminer cette matinée en accueillant le Président du HCTISN, Monsieur REVOL. Ce Haut comité, qui a été mis en place en juin 2008, il y a à peu près un an et demi maintenant, a fait face à un certain nombre de points d'actualité. C'est l'occasion, en quelques minutes, de faire un point d'étape sur vos travaux et les demandes qui ont été formulées au Haut comité.

Henri REVOL, président du HCTISN

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ferais juste un rapide rappel pour celles et ceux d'entre vous qui n'auraient pas encore une connaissance complète des **missions** qui ont été confiées au Haut comité.

Je me réfère à la loi de 2006 qui l'a créé : le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire est une instance d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sûreté nucléaire.

Par ailleurs, une autre mission lui a été confiée par une autre loi de 2006, la loi de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs qui, dans son article 10, a indiqué que le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire organise périodiquement une concertation et des débats concernant la gestion durable des matières et des déchets nucléaires radioactifs.

Juin 2008 à décembre 2009 : premier bilan

Comme vous l'avez indiqué, après sa création, sa gestation a été un peu longue puisqu'il n'a été installé que le 18 juin 2008, mais, depuis cette date, je pense qu'il a bien travaillé.

Même s'il n'a pas encore dix-huit mois - c'est encore un jeune enfant -, il a tenu neuf réunions plénières dont une réunion extraordinaire le 7 juillet 2008, soit trois semaines après sa création. Lors de sa réunion d'installation, l'ensemble de ses membres avaient en effet souhaité que cet organisme soit réactif à l'actualité.

Le HCTISN a été l'objet de **deux saisines** :

- Une saisine de juillet 2008 par le ministre d'État Jean-Louis BORLOO, concernant le suivi radioécologique des eaux autour des installations nucléaires et la gestion des anciens sites d'entreposage des déchets radioactifs. Cette saisine a conduit à un rapport remis au ministre début novembre 2008, comportant 18 recommandations dont cinq concernent des CLI.
- En octobre novembre 2009, une nouvelle saisine est intervenue, par le ministre d'État, mais aussi par le Parlement, par l'intermédiaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, concernant la transparence du cycle du combustible et les échanges internationaux liés à l'uranium de retraitement. Nous remettons, je le pense, ce rapport avec ses recommandations et avis vers la fin du premier trimestre 2010.

Les principaux sujets examinés par le Haut comité sont :

- L'importation et le transport de plutonium entre la Grande-Bretagne et la France. Cela a fait l'objet de deux visites d'une délégation du Haut comité dans des ports où étaient affrétés les navires qui font ces transports ; notamment, dans un port en Angleterre, la délégation a pu faire une visite complète et vérifier les conditions de sécurité de ces transports.
- L'incident SOCATRI.
- La stratégie de démantèlement des INB.
- La gestion des anciennes mines d'uranium.
- La pénurie de radio-physiciens dans le secteur médical, sur lequel l'avis est repris par les instances concernées par ces formations.
- La transparence du cycle du combustible.
- L'incident survenu à l'atelier ATPu de Cadarache.

En ce qui concerne **les avis officiels**, le Haut comité a rendu trois avis en complément de son rapport du 6 novembre 2008, qui ont concerné :

- L'incident SOCATRI.
- L'importation et le transport de plutonium entre la Grande-Bretagne et la France.
- L'information des populations et des patients associés aux événements qui interviennent dans le domaine de la radiologie ou de la médecine nucléaire.

Les groupes de travail du Haut comité

- Le Haut comité a créé en son sein, pour traiter un certain nombre de sujets dont il s'est emparé ou qui lui ont été confiés, un groupe de travail transparence qui examine les voies et moyens de concilier l'exigence de transparence de la loi -

notamment la loi de 2006 qui permet à tout citoyen d'avoir toutes informations relatives aux risques liés à l'emploi d'énergie ou de matière nucléaire - avec la nécessaire confidentialité de certaines informations. Cette confidentialité recouvre à la fois le secret défense d'installations militaires, le secret industriel et commercial et le secret médical.

- Le Haut comité a créé un groupe de travail portail d'information, qui est chargé de mettre en œuvre la première recommandation du rapport du 6 novembre 2006. Actuellement, il y a énormément d'informations et de sites qui permettent de se renseigner, mais l'accès n'est pas toujours simple si on n'a pas la formation nécessaire. Nous avons l'intention de mettre en œuvre ce portail qui permettrait très facilement d'accéder à toutes ces informations formulées dans un langage compréhensible.
- Sur l'échelle de communication, c'est l'Autorité de Sûreté Nucléaire qui travaille sur ce sujet depuis plusieurs années et qui a bien voulu associer le Haut comité à la réflexion qui se poursuit. Une réunion importante avait lieu hier à ce sujet : il s'agit d'avoir une communication rapide pour la population, notamment en cas d'incident près d'une installation nucléaire, pour en mesurer la gravité sur le plan de la radioactivité ; c'est quelque chose d'assez complexe et que nous sommes en train d'étudier.
- Un groupe de travail sur l'application de la convention d'Aarhus : c'est en collaboration avec l'ANCCLI qui a bien voulu associer le Haut comité à cette réflexion. Monsieur le Président de l'ANCCLI en a parlé ce matin et cela s'inscrit dans le cadre de travaux européens qui ont été initiés par l'ANCCLI avec la Commission européenne et, d'ailleurs, avec le soutien du ministère.
- Le groupe de travail relatif à l'information et à la concertation associées au projet de création d'un centre de stockage des déchets radioactifs FAVL.

Les perspectives

J'en viens très rapidement aux perspectives.

Le Haut comité rédigera bien entendu, d'ici la fin du premier trimestre 2010, les rapports pour le Parlement et le gouvernement sur ces saisines.

Il essaiera de faire aboutir les groupes de travail suivants :

- Le groupe de travail transparence au premier trimestre 2010.
- Le groupe de travail portail Internet : son objectif est de concrétiser ses travaux sous la forme d'un cahier des charges qui permettra, courant 2010, de lancer un appel d'offres à des techniciens d'Internet.
- Et puis le groupe de travail FAVL : nous pensons le lancer courant janvier 2010 et il s'attachera à réfléchir sur la méthodologie de recherche de site, lorsqu'il y a nécessité d'en trouver pour des stockages.

Bien entendu, le Haut comité poursuivra l'examen de la thématique des déchets - c'est d'ailleurs le cadre de ce que lui confie la loi que j'évoquais tout à l'heure - lors des prochaines réunions et dans le cadre d'un colloque que nous essaierons de montrer courant 2010 ou 2011 sur la gestion de déchets radioactifs, qui réunirait l'ensemble des acteurs de ce domaine pour faire un point complet sur ce sujet.

Je voudrais, en conclusion, remercier l'ANCCLI. Monsieur le Président, vous avez signalé tout à l'heure la bonne collaboration qui s'est instaurée. Je pense que, les CLI faisant partie intégrante du Haut comité, elles sont tout à fait à même d'apporter au niveau du Haut comité, je crois, l'essentiel de la réflexion, puisqu'ils sont sur le terrain. Je vous remercie de votre concours permanent et c'est une bonne manière de travailler ensemble.

Je remercie également le Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui nous apporte, chaque fois que nous nous tournons vers lui, tous les renseignements nécessaires, ainsi que l'IRSN.

Emmanuel KESSLER

Ce sont des questions d'actualité auxquelles vous avez fait allusion : le transport d'uranium, le départ de bateaux d'AREVA vers la Russie. Pourquoi y a-t-il un décalage entre le temps des tempêtes médiatiques et le temps de la réflexion que vous lancez ? Le premier trimestre 2010, c'est presque tard sur un sujet qui était dans l'actualité encore il y a deux jours.

Henri REVOL

Bien sûr, cela peut apparaître comme un délai assez long. Ces problèmes de transport vers la Russie - il faut en parler - ne sont pas nouveaux : ils résultent de contrats qu'EDF a avec ce pays depuis 1971. Une mission parlementaire en 1995, est allée faire la visite d'usines d'enrichissement et elle a vu, à l'époque, des containers français dans l'usine russe d'enrichissement de Tomsk.

C'est connu depuis longtemps, ce n'est pas un problème nouveau. C'est un problème pour lequel il faut examiner l'ensemble des pratiques nationales et internationales du cycle du combustible nucléaire, si l'on veut permettre une vision claire de ce sujet. Il faut donc prendre son temps.

TABLE RONDE N° 2 - LA SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT AUTOUR DES INB

Emmanuel KESSLER

Nous allons débiter la deuxième séquence de cette journée qui est un deuxième sujet d'actualité, et voir aussi comment les commissions locales d'information peuvent s'y impliquer, et elles s'y impliquent déjà d'ailleurs.

La surveillance de l'environnement est une attitude, bien sûr, pour vous mais aussi pour tous les citoyens qui se demandent ce qui se passe à proximité des centrales et s'il y a des risques pour l'environnement ou pour la santé. Comment faire la part des choses entre les mesures des exploitants, les expertises que vous pouvez être conduits à faire, vos propres mesures ? C'est ce que nous allons essayer de voir maintenant.

J'ai à mes côtés :

Jean-Luc LACHAUME, directeur général adjoint de l'Autorité de Sûreté Nucléaire,

David BOILLEY de l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité de l'Ouest (ACRO), qui effectue, de manière citoyenne, des analyses de la radioactivité à proximité des sites nucléaires, notamment à La Hague,

Jean-Marc PÉRÈS qui est responsable du service d'étude et de surveillance de la radioactivité dans l'environnement à l'IRSN, l'Institut de Recherche et de Sécurité Nucléaire,

Jany PETIT qui est directeur de la sûreté du site AREVA de Tricastin, qui a notamment dans son périmètre la SOCATRI qu'on a évoquée ce matin.

En fin de table ronde, d'autres intervenants nous rejoindront pour évoquer pendant quelques minutes la question du tritium.

Tout d'abord, parlons de l'état des lieux en ce qui concerne la surveillance de l'environnement autour des installations nucléaires, avec un cadrage informatif synthétique par Jean-Luc LACHAUME, pour nous dire où en est et comment a évolué l'organisation générale de la surveillance de l'environnement autour des installations nucléaires.

Jean-Luc LACHAUME, directeur général adjoint de l'ASN

Je ferai une introduction à cette table ronde, pour rappeler quels sont les objectifs de la surveillance de l'environnement, quels sont les acteurs qui interviennent et dire quelques mots sur l'évolution générale du contexte de la surveillance de l'environnement autour des installations nucléaires.

Objectifs de la surveillance

Les principaux objectifs sont les suivants :

- permettre la connaissance de l'état radiologique de l'environnement,
- évaluer les expositions radiologiques,
- détecter rapidement l'élévation anormale de la radioactivité en cas d'incident sur une installation,
- s'assurer du respect de la réglementation par les exploitants nucléaires,
- informer le public sur :
 - les niveaux de radioactivité de l'environnement,
 - les doses reçues par la population.

Les acteurs de la surveillance

Trois types d'acteurs sont impliqués dans la surveillance de l'environnement :

- Les exploitants nucléaires, premiers responsables de l'exploitation de leur installation, qui réalisent, sous leur responsabilité, la surveillance de leurs activités et de leurs sites.
- Les pouvoirs publics, parmi lesquels :
 - L'Autorité de Sûreté Nucléaire a pour mission d'organiser la veille permanente de radioprotection sur le territoire national, en particulier autour et sur les exploitations nucléaires. Vis-à-vis de la surveillance de l'environnement, l'ASN fixe les exigences réglementaires et elle s'assure du respect par les exploitants de ces exigences par l'examen, de tout ce que produisent les exploitants en matière d'analyse de données. L'ASN réalise également un certain nombre d'inspections spécifiques au domaine de la surveillance de l'environnement.
 - L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), participe à la veille permanente en matière de radioprotection et a une mission plus globale de surveillance radiologique de l'environnement, sur l'ensemble du territoire français et également autour des installations nucléaires. Dans ce domaine de la surveillance, l'IRSN réalise un contrôle indépendant de celui de l'exploitant, de façon à vérifier la cohérence de

l'ensemble du dispositif. L'IRSN est également le gestionnaire du réseau national de mesure de la radioactivité de l'environnement, dont la face visible sera ouverte au public début 2010 à travers un site Internet. Pour réaliser ses missions, l'IRSN met notamment en œuvre des réseaux de prélèvement d'échantillons, de très nombreuses analyses en laboratoire et un certain nombre de réseaux de surveillance automatisés.

- Les acteurs non institutionnels :
 - Les Commissions locales d'information – C'est pourquoi on évoque ce sujet aujourd'hui –, dont la mission d'expertise dans ce domaine a été renforcée par la loi TSN, qui a amélioré notablement les conditions d'existence des CLI, notamment en leur permettant de faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement.
 - Un certain nombre d'associations.
 - Des laboratoires associatifs dont l'ACRO et la CRIIRAD et certains réseaux de qualité de la vie, ainsi qu'un certain nombre de laboratoires bénéficient d'un agrément délivré par l'ASN.

Une évolution du contexte

Quelques mots sur l'évolution du contexte général :

- On constate en France une diminution des niveaux de radioactivité d'origine artificielle dans l'environnement.

Cela s'explique par l'éloignement dans le temps de l'accident de Tchernobyl et celui des essais nucléaires atmosphériques, qui ont eu lieu essentiellement dans les années soixante et avaient marqué l'environnement. Ce qui explique également cette diminution est la baisse des rejets radioactifs des installations nucléaires.

- Des évolutions technologiques sont également intervenues en matière de détection des rayonnements et de télétransmission.
- Jouent également de nouvelles exigences de transparence : la loi Transparence et Sécurité en matière Nucléaire de 2006 est un de ces éléments.
- Enfin, l'information du public, avec la mise en place du Réseau National de mesure de la radioactivité dans l'environnement, qui a fait l'objet d'un travail intense depuis plusieurs années et va se concrétiser, en début d'année 2010, par l'ouverture d'un site Internet permettant à chacun d'accéder à toutes les mesures de radioactivité dans l'environnement, qui seront faites en France par les laboratoires agréés des exploitants nucléaires, les laboratoires associatifs, mais également, par l'IRSN.

Emmanuel KESSLER

Ce réseau national, à travers sa présentation, sera-t-il compréhensible par le grand public ?

Jean-Luc LACHAUME

C'est un des enjeux de la mise en place de ce réseau sur lequel on travaille depuis plusieurs années. Ce réseau a été fondé par une modification du Code de la Santé publique qui date de 2002.

Il s'est mis en place progressivement un processus qui vise à faire en sorte que tous les acteurs qui mesurent la radioactivité dans l'environnement le fassent de façon correcte, de façon à ce que toutes les mesures qui seront sur ce réseau soient fiables. On a mis en place un système d'agrément des laboratoires.

Parallèlement, un comité de pilotage a été créé, qui rassemble l'ASN, l'IRSN, les administrations, et un certain nombre d'associations, afin que la disponibilité soit correcte et que chacun puisse trouver ce qu'il vient chercher sur ce réseau et sur ce site Internet. J'espère que l'on sera effectivement au rendez-vous, mais beaucoup de travail a été fait sur ce plan.

Emmanuel KESSLER

David BOILLEY, on vient d'avoir un panorama de l'architecture de la surveillance de l'environnement autour des installations nucléaires. En êtes-vous satisfait, vous qui animez un réseau de surveillance citoyen ? À travers votre expérience, comment vous articulez-vous avec le contrôle de l'exploitant et celui des autorités publiques, ASN ou IRSN ?

David BOILLEY, président de l'ACRO (Association pour le contrôle de la radioactivité de l'Ouest)

Le contrôle mis en place par l'ACRO est complémentaire des autres contrôles : on ne répond pas aux mêmes questions. À l'ACRO, on essaie de partir vraiment des questions du public, des adhérents et des associations qui nous sollicitent et de mesurer là où personne ne va mesurer. On a un laboratoire, dont on espère qu'il sera bientôt agréé - c'est en cours d'évaluation.

Emmanuel KESSLER

Qui donne la réponse ?

David BOILLEY

L'agrément instauré par le Code de la Santé publique est délivré par l'ASN, après avis d'une commission d'agrément pluraliste.

Nous avons donc notre propre laboratoire intitulé l'Observatoire citoyen de la radioactivité dans l'environnement, par lequel nous exerçons notre propre surveillance. Cette surveillance est ponctuelle par endroits pour des associations : par exemple, dans la Creuse on nous demande de venir voir s'il y a de la radioactivité du côté d'une ancienne mine et on procède à des analyses ponctuelles. Elle est régulière sur tout le bassin Seine-Normandie, qui inclut La Hague, à peu près du Mont-Saint-Michel au Tréport. L'idée est vraiment de

répondre aux questions des citoyens et d'aller voir où les autres ne vont pas. Ceci représente près de 50 % du travail de l'ACRO.

L'autre partie prend la forme de prestations : on vend des analyses. Je ne vais citer que les CLI qui nous sollicitent et cela peut être une étude ou une mesure ponctuelle. On a fait des analyses pour Gravelines récemment. Cela peut être une étude radioécologique autour d'un site, comme pour la CLI du centre stockage de l'Aube pour laquelle on a fait une étude complète il y a deux ans. Cela peut être une analyse de dossier d'enquête publique pour la CLI de Brennelis : on vient de terminer l'analyse du dossier soumis à enquête publique sur le démantèlement. Ce travail de prestations pour les CLI et d'autres prestataires représente à peu près l'autre moitié du travail de l'ACRO. Par ailleurs, nous siégeons dans de nombreuses commissions officielles, en particulier tous les groupes permanents mis en place par l'ANCCLI : déchets, post-accidentel et sûreté nucléaire.

Emmanuel KESSLER

Que veut dire très concrètement « aller voir là où les autres ne vont pas voir » ?

David BOILLEY

Par exemple, on couvre tout le littoral normand et il y a des endroits où seule l'ACRO mesure la radioactivité à cet endroit-là. Autour de La Hague, on a réalisé une étude sur l'impact du carbone 14, avec un réseau de jardiniers auxquels on avait fourni des graines pour que chacun utilise la même chose et on est allé voir : ils ont planté, on a récolté des choux, des carottes et on a fait une cartographie de l'impact du carbone 14 autour des installations.

Emmanuel KESSLER

Et quel en était le résultat ?

David BOILLEY

Sous les vents dominants, cela allait jusqu'à doubler la radioactivité...

Emmanuel KESSLER

Il y a donc un impact incontestable. Monsieur LACHAUME nous disait – êtes-vous d'accord avec ce constat ? – que l'impact sur la radioactivité allait en diminuant.

David BOILLEY

Globalement, oui, mais il y a quelques éléments pour lesquels cela ne diminue pas et certains même où cela augmente. Le tritium augmente – je laisse les intervenants en débattre ensuite – et présente un enjeu et un verrou technologiques. Pour d'autres éléments, comme l'iode 129, il s'agit davantage d'une volonté politique. La même usine au Japon rejette beaucoup moins d'iode 129 qu'en France. C'est une gestion des déchets, des rejets, plus qu'un verrou technologique.

Emmanuel KESSLER

Qu'est-ce qui vous paraît être le plus préoccupant actuellement, à travers les mesures que vous effectuez et les conclusions que vous tirez d'un certain nombre d'études ?

David BOILLEY

Certains éléments ne baissent pas et on est donc là pour dire qu'il faut qu'ils baissent et qu'il ne faut pas qu'ils augmentent. C'est notre rôle - dans la démarche de radioprotection - d'essayer d'amener toujours vers le plus bas possible. On est également là en vigie et en cas d'incident, on a tout un réseau de préleveurs volontaires. Ce réseau de citoyens est constitué de personnes qui sont formées et qui, en cas d'incident, seront tout de suite sur le terrain et auront les références. Elles connaissent les valeurs et c'est donc un réseau d'alerte. C'est important et on a déjà montré son efficacité : en 2001, par exemple, il y a eu des incidents à La Hague et AREVA avait sous-estimé son rejet d'un facteur 1 000. En dehors de l'ACRO, personne - aucun surveillant officiel, ni l'exploitant - ne l'avait dit.

Emmanuel KESSLER

Comment communiquez-vous sur vos résultats, compte tenu de l'inquiétude par rapport à la santé que cela peut provoquer sur les populations ?

David BOILLEY

C'est la question la plus difficile. On ne fait pas de calcul de dose, on essaie d'expliquer. On ne dit pas aux gens : « sauvez-vous, c'est dangereux ! ». On est dans le domaine des faibles doses, sur lesquelles il y a des doutes et pour lesquelles l'interprétation est la plus difficile. On a cette démarche de précaution qui consiste à réclamer des rejets et une exposition les plus bas possible.

Emmanuel KESSLER

Mais cela signifie également que les réseaux officiels de mesure vous paraissent aujourd'hui insuffisants.

David BOILLEY

Tout dépend pourquoi ils sont faits : si c'est pour surveiller que l'usine fonctionne ou la centrale fonctionne normalement, c'est suffisant ; s'il s'agit de l'impact sanitaire, c'est déjà insuffisant ; le groupe radioécologie dans le Cotentin a compilé 50 000 données dans l'environnement et 17 000 étaient vraiment pertinentes pour l'impact sanitaire, ce qui ne veut pas dire que les autres ne l'étaient pas pour ce que l'on faisait. Pour le carbone 14, l'idée du groupe radioécologie du Cotentin était de dresser à nouveau l'impact sanitaire sur 30 années de rejets de l'usine de La Hague, alors qu'on ne disposait sur cette durée que de quelques dizaines d'analyses, pour cet élément qui est, proportionnellement, un des plus pénalisants.

Emmanuel KESSLER

Jean-Marc PÉRÈS, comment vous situez-vous par rapport à l'ASN et au réseau associatif ?

Jean-Marc PÉRÈS, responsable du service d'étude et de surveillance de la radioactivité dans l'environnement, Direction de l'environnement et de l'intervention de l'IRSN (IRSN/DEI/SESURE)

Jean-Luc LACHAUME a précisé le rôle de l'IRSN, dont l'action dans la surveillance est complémentaire de celle de l'exploitant à proximité des installations. Évidemment, nos dispositifs à proximité sont réduits par rapport au dispositif de l'exploitant, mais ils sont suffisants pour assurer un recoupement des mesures réalisées par l'exploitant.

Par ailleurs, on déploie notre dispositif sur l'ensemble du territoire, en examinant également d'autres sources d'exposition. En effet, on évoque ici les installations nucléaires de base, en particulier les réacteurs, mais il y a d'autres sources, les hôpitaux, les résidus miniers, qui commencent à être observées sur l'ensemble du territoire.

Enfin, on dispose aussi d'un réseau d'alerte – Jean-Luc LACHAUME l'a souligné – sur lequel on pose un regard particulier. Depuis un certain nombre d'années, sont organisés des exercices d'accident ; il y a eu un travail qui a souligné un certain nombre de difficultés de la gestion accidentelle et post-accidentelle. On considère que les réseaux permanents doivent s'adapter aux situations et événements accidentels et non pas simplement à des situations « normales ». On a donc également une réflexion très forte sur l'évolution de ces réseaux d'alerte, de manière à les adapter aux situations accidentelles et non a posteriori. Il s'agit de s'adapter avant que les accidents ou que l'accident éventuel n'arrive.

Emmanuel KESSLER

Vous observez aussi l'évolution de la radioactivité en France. Faites-vous les mêmes constats que Jean-Luc LACHAUME et son voisin ?

Jean-Marc PÉRÈS

Oui, bien sûr. L'expérience de l'institut est longue, puisque les ancêtres de l'institut, l'IPSN et l'OPRI, ont commencé la surveillance à la fin des années cinquante, ainsi que des études. Liée aux réseaux de surveillance, une capacité d'expertise s'est développée au travers d'un certain nombre d'études ponctuelles. Ces réseaux se sont dimensionnés au fil des années au travers des essais nucléaires atmosphériques, du parc nucléaire français, de l'accident de Tchernobyl.

On s'éloigne de ces événements et des rejets, qui ont diminué - cela a été souligné - et on s'aperçoit que les réseaux sont en partie adaptés à la situation existant il y a deux décennies. Ces réseaux doivent aujourd'hui évoluer, tant dans leur dimensionnement que dans les techniques de mesure adaptées à un certain nombre de radionucléides. On a longtemps mesuré essentiellement des éléments émetteurs gamma, entre autres le césium 137 dont tout le monde parle. Actuellement, les concentrations sont, la plupart du temps, très faibles dans toutes les matrices, pour ne pas dire inférieures aux limites de détection. On mesure moins bien, ou moins facilement, un certain nombre de radioéléments ou on n'utilise pas les bonnes matrices d'indicateur environnemental.

C'est ce qui nous conduit à réfléchir sur l'évolution de la surveillance, qui peut s'adapter à cette évolution contextuelle des techniques, mais aussi à une attente différente. Il y a 20 ans, on voulait savoir si les concentrations dans les aliments respectaient les normes maximales annoncées. Aujourd'hui, ce n'est pas uniquement la question qui est posée. La question que tout le monde se pose est de savoir si ces concentrations augmentent et pourquoi. Les réseaux doivent donc s'adapter et évoluer des réseaux de surveillance actuels à des réseaux d'observation et de compréhension, qui doivent apparaître progressivement.

Emmanuel KESSLER

Est-ce que cela implique des dispositifs de terrain ?

Jean-Marc PÉRÈS

Cela signifie des dispositifs de terrain qui se focalisent sur des matrices qui seraient des indicateurs biologiques : au lieu de mesurer tout simplement une céréale, on va mesurer un organisme qui concentre et que l'on retrouve régulièrement à proximité de l'installation, un sédiment fin qui concentre régulièrement et beaucoup plus la radioactivité. Par exemple, les sédiments argileux favorisent la fixation des radioéléments. Ce sont de bons traceurs, qui permettent d'avoir une lecture plus fine et plus précise de l'évolution des concentrations dans le milieu.

Emmanuel KESSLER

Jany PETIT, vous dirigez la sûreté d'AREVA sur le site de Tricastin. L'installation a défrayé la chronique en 2008. En avez-vous tiré des leçons en matière de surveillance de l'environnement ?

Jany PETIT, directeur sûreté et environnement Tricastin, AREVA

Il faut distinguer le poste accidentel, ou la préparation à l'accident, de la surveillance environnementale que l'on vient d'évoquer. La surveillance environnementale consiste en effet à veiller et à voir s'il n'y a pas d'accumulation dans l'environnement et si nos plans de surveillance sont suffisants. C'est notre responsabilité d'exploitant de nous assurer que ces plans sont suffisants. On va donc rechercher aux endroits prévus, mais aussi, avant que d'autres ne le découvrent à notre place, là où il est censé ne rien arriver, pour voir si nos modèles sont corrects et éventuellement les corriger. Ceci marque un va-et-vient incessant entre les analystes, les gens qui font les modélisations et les hydrogéologues.

Ceci est la surveillance d'un fonctionnement normal et procède par accumulation. La surveillance environnementale permet de connaître le « bruit de fond » normal avant l'incident et permet justement de mieux appréhender l'impact une fois que cet incident a eu lieu, par différence par rapport à ce qu'on sait y avoir avant l'incident. Cela permet de mieux mesurer l'impact, mais c'est un des éléments et la surveillance environnementale n'est pas évidemment faite pour se préparer aux incidents.

Par ailleurs, SOCATRI est un incident sans effet durable dans l'environnement, et on évoque toujours la radioactivité parce que la surveillance environnementale pour les

centrales, c'est essentiellement cela. Néanmoins, il y a aussi d'autres éléments. Dans le cycle nucléaire, beaucoup d'usines ne mettent en œuvre que de l'uranium naturel non enrichi. Elles n'ont pas forcément de radionucléides artificiels ou très peu et elles ont aussi des produits chimiques, les substances chimiques que nous mettons en œuvre et recevons, qui sont des impuretés des produits de base qui nous sont fournis.

Nous prêtons une attention très grande aux études d'impact sanitaire sur les substances chimiques et cela multiplie les recherches et les mesures dans l'environnement. C'est un peu une spécificité et je pense que c'est très important parce que nous devons faire des études d'impact sanitaire non seulement au titre de la réglementation, mais avant tout, pour nous, comme un élément de gestion pour surveiller notre environnement et surtout pour progresser dans nos domaines, faire des progrès sur nos installations pour les substances chimiques comme pour les radionucléides. C'est un aspect souvent sous-estimé et qui permet, par exemple, à SOCATRI de savoir combien il y a normalement de fluor dans l'environnement.

Emmanuel KESSLER

La surveillance est associée à une éventuelle situation de crise.

Jany PETIT

La surveillance que l'on fait en cas de crise utilise les moyens dont on dispose en périodes « calmes », qui sont quand même a priori les plus nombreuses. C'est à partir de cette surveillance environnementale que l'on prévoit à l'avance les lieux où nous devons échantillonner, si nous avons tel ou tel incident. C'est-à-dire que nous avons des plans de surveillance après crise et comme l'a souligné Monsieur PÉRÈS, nous cherchons à l'avance où cela pourrait s'accumuler. C'est la surveillance environnementale normale qui nous fait connaître les endroits où on peut avoir une accumulation dans l'environnement et c'est donc là que nous irons mesurer de préférence. Cette surveillance est donc au service du post-accidentel, mais ce n'est pas l'objet premier de la surveillance environnementale. Si nous nous préparons à la sûreté et au post-accidentel en permanence, nous le faisons aussi pour l'environnement.

Échanges

Emmanuel KESSLER

À vous entendre tous les quatre, on a l'impression que « tout va pour le mieux » en matière de surveillance de l'environnement. Qu'en pensez-vous David BOILLEY ?

David BOILLEY

J'ai déjà répondu à la question : cela va de mieux en mieux, mais il y a encore des points où cela pourrait aller mieux.

Emmanuel KESSLER

À travers votre expérience, partant de la demande des citoyens, ne pensez-vous pas qu'il faudrait réduire le décalage avec les exploitants ou les réseaux de mesure, finalement administratifs, avec lesquels vous n'êtes pas forcément toujours en phase ?

David BOILLEY

Ce n'est peut-être pas aux exploitants de répondre directement. C'est peut-être le rôle des CLI, qui sont un nouvel acteur et ont de plus en plus de place, que d'aller faire ce travail qui va répondre également aux questions des riverains et ajoute une étape, une couche supplémentaire à la surveillance. La démarche en matière de surveillance officielle, est un peu d'exercer une surveillance pour la population. Notre démarche est plutôt d'exercer une surveillance avec la population.

Jean-Luc LACHAUME

Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit : la surveillance associative est complémentaire, elle est nécessaire et souhaitable. Mais c'est sur le contrôle des paramètres chimiques que tout ce qui est rejet radioactif fait également l'objet d'un encadrement. Ceci est réglementé, contrôlé, prévu dans les autorisations de rejet délivrées depuis environ une quinzaine d'années. Pour ce qui est des rejets chimiques, on essaie de reprendre globalement ce qui se fait dans l'industrie, qui est d'abord concernée par les produits chimiques. On essaie d'appliquer les mêmes méthodes de réglementation.

Emmanuel KESSLER

Avez-vous des questions à travers ou après ce panorama ? Quelles sont vos interpellations ou vos expériences ? Avez-vous le sentiment que les CLI peuvent s'impliquer dans cette surveillance, pour répondre à l'appel lancé pour qu'elles jouent leur rôle ?

Jean-Luc LACHAUME

Cela figure aussi dans la loi.

Emmanuel KESSLER

Cela figure dans la loi, mais une chose est que ce soit dans la loi et une autre chose est que toutes ces prérogatives soient vraiment exercées concrètement. Qui souhaite intervenir ?

Michel EIMER, vice-président de la CLI de Saint-Laurent-des-Eaux

Avec le concours très précieux de l'IRSN, nous avons mis en œuvre, une opération de surveillance de la radioactivité étendue à un bassin. Ne plus rester « à la porte » ou se limiter à l'exutoire de l'installation nucléaire nous paraît une dimension tout à fait importante des attentes de la population. Cela a pour effet d'intégrer des sources multiples et éventuellement des effets de cumul. C'est la surveillance d'un territoire que demandent les populations et non pas seulement la surveillance d'une installation.

Jean-Marc PÉRÈS

Pour compléter ce que vient de dire Monsieur EIMER, lors de cette expérience qu'on avait faite sur le bassin de Loire, nous nous sommes aperçus de l'importance de l'appropriation de la démarche de surveillance et nous avons décidé de poursuivre avec deux objectifs. En effet, cette notion d'appropriation par les parties prenantes permet de répondre à des questions techniques et d'adapter notre démarche de surveillance, en réalisant des constats radiologiques au-delà de la proximité de l'installation, qui s'intéressent non pas à quelques matrices que l'on suit régulièrement - quelques indicateurs, quelques denrées alimentaires - mais à toutes celles qui sont spécifiques à une région. S'il s'agit de Golfech, la première question serait de savoir ce qu'il y avait dans les pruneaux avant l'accident. Or, on a de l'information sur quelques matrices génériques, mais peu sur des denrées spécifiques à un territoire.

C'est ce qui nous a conduit à engager ces études en nous rapprochant progressivement des CLI du sud-ouest, Blayais, Civaux, Golfech, etc. On a établi des contacts pour réaliser un constat radiologique dans cette région, mais aussi dans la vallée de la Loire puis dans la vallée du Rhône. Et l'objectif est de partager nos compétences techniques avec la connaissance spécifique de l'ensemble des territoires, d'adapter également la stratégie de prélèvement et de partager l'interprétation et la restitution des résultats. C'est donc une forme d'appropriation par l'ensemble des parties impliquées dans le problème de la connaissance par la radiologie de l'environnement. Le fait de partager la connaissance est une question qui se pose de manière beaucoup plus précise aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Même les méthodes de réalisation sont impactées et il paraît essentiel d'avoir ce type d'approche.

Jany PETIT

On trouve peu de choses au niveau de l'Uranium et on a donc lancé une thèse en commun avec l'IRSN sur la recherche de repères géochimiques.

Roland CAIGNEAUX, CLI de Civaux

En ce qui concerne l'impact sanitaire sur les populations, on parle souvent de populations de référence dans les dossiers d'enquête et vous évoquez les denrées de référence. Or, pour la centrale de Civaux, la population de référence est celle d'un petit hameau situé à proximité de la centrale. Au fil des années, la population a évolué et la population de référence, actuellement, ce sont deux personnes qui y habitent en permanence. Est-ce que cela vous paraît sérieux comme population de référence ?

David BOILLEY

L'idée est de regarder la situation la plus pénalisante. Il ne s'agit pas de faire douter des mesures prises, mais l'idée est de pouvoir se dire que, si cela va pour eux, cela va aller pour les autres. À partir du moment où une personne vit dans un endroit pénalisant, il faut la prendre en compte.

Alexis CALAFAT, président de la CLI de Golfech

Je voudrais juste rassurer tout le monde : les pruneaux sont surveillés ! Dès que la centrale nucléaire a été mise en place, le président du Conseil général a souhaité mettre en

place un réseau de surveillance indépendant. Il a donc saisi le laboratoire vétérinaire départemental et, depuis, nous suivons les produits sur la chaîne alimentaire. Nous avons donc un contrôle permanent au niveau du site de Golfech qui est assuré par le laboratoire vétérinaire départemental et payé par le Conseil général du même département.

Emmanuel KESSLER

Quelles variations avez-vous constaté ?

Alexis CALAFAT

Je pourrais laisser la parole à Madame GAZAL qui suit ça de très près. Très brièvement, nous n'avons jamais trouvé un écart important avec des chiffres déjà fournis par EDF. J'ai d'ailleurs demandé qu'on me signale s'il y a un écart important, car trop d'information tue aussi l'information. Si on vous donne des chiffres tous les jours, on arrive à ne plus les « avaler », étant entendu que je ne suis pas un spécialiste dans ces domaines.

Emmanuel KESSLER

Vous voulez dire que, depuis vingt ans, il n'y a pas d'inquiétude pour la population.

Alexis CALAFAT

On a eu une seule inquiétude, qui était complètement indépendante d'EDF, puisqu'il s'agissait des rejets des hôpitaux toulousains, qui rejetaient des liquides radioactifs que nous avons retrouvés au niveau de la centrale. En remontant la piste de ces rejets, nous nous sommes aperçus qu'il y avait des soucis et les hôpitaux ont amélioré leur système de rejet.

Roland CORRIER, CLI de Bure

On évoque la perspective d'un éventuel stockage souterrain à Bure à partir de 2025. Nous sommes en 2010 : dans quinze ans, on pourrait donc voir le premier fût. Comment fait-on pour avoir du recul suffisamment tôt à l'avance pour se dire qu'à partir de 2025 il commencera à y avoir quelque chose puis en 2040, 2050, 2100 et ainsi de suite. C'est un point zéro 15 ans avant.

Jean-Luc LACHAUME

Sur le cas de Bure aujourd'hui, il y a un laboratoire et plein de matières radioactives dans ce laboratoire. Si un jour la décision était prise de faire un centre de stockage de déchets radioactifs dans la région, ce centre aurait un statut d'installation nucléaire de base et entrerait dans la mécanique des autorisations des installations nucléaires. L'exploitant qui sera alors en charge de ce site devra fournir des dossiers, parmi lesquels des études d'impact au point zéro.

Roland CORRIER

C'est donc dès que la décision sera prise...

Jean-Luc LACHAUME

Dès que sera déposé un dossier de demande d'autorisation de création d'un tel centre.

Roland CORRIER

Le point zéro au niveau de Bure...

David BOILLEY

Évidemment, on est toujours partants, mais il y a deux aspects : le transport des déchets, donc l'impact du transport local, puis l'impact à long terme et les exutoires peuvent être à des kilomètres ! Or, je pense que la question portait plus sur ce que seront les exutoires à cent ans ou mille ans.

Roland CORRIER

On nous dit que ce serait à 100 000 ans : on a donc le temps de voir venir !

Yves MARIIGNAC, directeur du cabinet d'expertise nucléaire Wise Paris

Je vais intervenir avec une casquette de coordinateur du groupe d'expertise pluraliste sur les mines d'uranium du Limousin. J'ai coordonné ces travaux et j'en profite pour faire un peu de publicité puisque ce groupe est en train de finaliser son rapport et le publiera prochainement : je pense qu'il peut intéresser certains participants à cette conférence.

Ma question vient du fait que ce groupe a développé, sur l'évaluation de l'impact des anciens sites miniers d'uranium, une analyse spécifique sur les méthodes d'évaluation de l'impact environnemental, l'impact sur les écosystèmes, pris comme un objet différent de l'impact sanitaire que l'on peut évaluer de façon plus classique. C'est un domaine assez nouveau, qui fait l'objet d'un chapitre dans les dernières recommandations de la Commission Internationale de Protection contre les Rayonnements, et qui est appelé à se développer. Je comprends que les données, qui seront intégrées au réseau de surveillance actuel, doivent nourrir les besoins des évaluations d'impact sanitaire. Ma question est de savoir si les besoins spécifiques de l'évaluation d'impact sur l'environnement, sur les écosystèmes, ont été pris en compte et discutés dans la concertation sur l'évolution de ce réseau.

Jean-Marc PÉRÈS

Je vais faire un commentaire qui va décevoir. Jusqu'à présent, vous l'avez souligné, les réseaux de surveillance produisent des études environnementales radiologiques, qui portent sur la problématique des conséquences radiologiques et de l'impact sanitaire au regard des conséquences radiologiques. Je ne connais pas aujourd'hui de réflexions précises qui intègrent la problématique de l'impact environnemental, au niveau du marquage environnemental radiologique. C'est un problème très délicat parce que l'on calcule des risques dans le domaine radiologique à partir du SIEVERT. Or, pour avoir des observations sur des modifications environnementales ou de biotopes, ces concentrations de radionucléides représentent, en termes d'éléments chimiques, des concentrations extrêmement faibles. On a très peu d'exemples où on peut observer des modifications environnementales des écosystèmes. Les quelques exemples que je connais se trouvent

vraiment dans des milieux très concentrés : à proximité du réacteur de Tchernobyl et encore sur des tranchées de stockage du combustible.

Dimensionner aujourd'hui la surveillance au regard de la problématique de l'impact environnemental sur les écosystèmes me paraît donc extrêmement délicat. Je pense que la question principale qui se pose aujourd'hui sur la surveillance est certainement l'appropriation de la connaissance de l'état radiologique de son environnement propre et le fait d'apprécier la conséquence radiologique. Cette appropriation nécessite une participation plus large de l'ensemble des acteurs, mais, sur le plan technique, j'ai du mal à imaginer un dispositif qui prend en compte ce que vous venez d'évoquer.

Jean-Paul LACOTE

Concernant l'impact sanitaire, des études ont été faites en Allemagne et ont démontré l'augmentation de la leucémie chez les enfants autour des centrales nucléaires.

Emmanuel KESSLER

On est sur un sujet un peu différent, mais c'est important de répondre également.

Jean-Luc LACHAUME, directeur général adjoint de l'ASN

Lorsqu'on a pris conscience de cette étude, on a fait essentiellement deux choses : on a demandé à l'IRSN de faire une étude de toutes les données disponibles en France pour voir si on observait la même chose et les études ont montré que non ; on a également saisi la Commission européenne, en disant que ce problème allemand touche tous les États qui ont des installations nucléaires. On a également mis en place un groupe d'expertise pluraliste, présidé par un médecin, qui n'a pas encore rendu ses conclusions.

Didier CHAMPION, directeur de l'environnement et de l'intervention à l'IRSN

En complément des propos de Jean-Marc PÉRÈS sur l'impact pour les écosystèmes, nous menons des études et des recherches sur ce sujet, c'est-à-dire que nous ne sommes pas dans un stade d'application de la surveillance. Par contre, du point de vue des méthodes d'évaluation des risques pour les écosystèmes, dus aux substances radioactives et en particulier à l'uranium qui est certainement l'élément le plus intéressant à regarder à ce titre, nous menons des travaux dans un cadre international. Nous avons d'ailleurs appliqué cette méthodologie à Gravelines.

Ceci étant, par rapport à ce qui peut affecter la qualité d'un écosystème, la question est de savoir quels facteurs environnementaux sont dominants sur cet impact : quelle part relative peuvent prendre les substances radioactives vis-à-vis des autres facteurs de risque ? Par expérience - on a fait cette évaluation au cours de certaines études -, la part des radionucléides est extrêmement faible. Autour des installations nucléaires, ce sont principalement des substances chimiques qui ont un impact sur les écosystèmes.

Emmanuel KESSLER

David BOILLEY, concernant ce réseau qui sera mis en place en 2010, quel est votre sentiment sur les informations qu'on va y trouver ou sur la manière dont il va probablement s'enrichir progressivement ?

David BOILLEY

En premier lieu, c'est une réelle avancée. Le fait que ce réseau soit mis en place est très positif.

Emmanuel KESSLER

Le fait qu'il soit sur Internet et accessible à tous...

David BOILLEY

C'est un réel progrès, mais, actuellement, il reste assez limité parce que les exploitants ont pour obligation de ne transmettre que les contrôles réglementaires. Jany PETIT a évoqué les nombreux contrôles et mesures réalisés par AREVA, mais AREVA n'est pas contraint de les transmettre au réseau et ne le fera certainement pas. C'est donc sur la base du volontariat. Pour une première étape, c'est très bien, ensuite, si on veut aller plus loin, il faudra chercher à être exhaustif.

Si je reviens au problème de l'écologie dans le Cotentin, on a essayé de reconstituer la dose a posteriori sur 30 ans, mais il y avait très peu de mesures des incidents et les mesures faites de manière régulière n'étaient pas forcément archivées. Il est donc beaucoup plus difficile de reconstituer la dose avec ces données complémentaires.

Jean-Marc PÉRÈS

Il est vrai que c'est important parce que c'est d'actualité au début janvier 2010, et comme l'a souligné Jean-Luc LACHAUME, que c'est un effort important de réalisation d'un outil de mise à disposition de l'ensemble de l'information acquise par différents acteurs.

Il a fallu tout de même se contraindre en essayant d'arriver à l'heure et d'assurer une qualité des informations transmises qui subissent toutes un agrément. Les protocoles sont respectés par l'ensemble des acteurs et on a une assurance de qualité de ces données. Pour l'instant, le premier objectif est de mettre en route ce réseau, mais je doute que l'ensemble de l'information existant par ailleurs ne s'y retrouve pas au fil de l'eau, quand cette information sera « passée à la moulinette » de la qualité.

Quand on aura les moyens de s'assurer, au travers d'un certain nombre de contrôles, que l'ensemble des protocoles réalisés sur les différents compartiments de l'environnement respectent une qualité qui assure un agrément, ce réseau s'enrichira progressivement. Il s'enrichira aussi certainement dans la convivialité qui sera présente. Aujourd'hui, on a fait un effort, mais c'est un effort qui sera progressif.

Jany PETIT

Ce n'est pas une question d'envie : aujourd'hui, l'outil est bâti pour mettre à disposition correctement et rapidement tout ce que nous accumulons réglementairement à travers une passerelle d'information qui permet d'envoyer 15 000 résultats annuels dans le système. Aujourd'hui, lorsqu'on veut y mettre des résultats sur tel ou tel point, c'est assez difficile, mais je ne dis pas qu'un jour on ne pourra pas le faire.

Aujourd'hui, on communique au public à travers les CLI, à travers des réunions avec les riverains, etc. et nous le faisons surtout à partir d'études : on explique ce qu'on voulait voir, ce qu'on a cherché, ce qu'on a trouvé et ce que, selon nous, on peut en conclure. Ceci se fait dans la transparence. Plutôt que d'accumuler des dizaines de milliers de résultats dans des bases de données où peu de gens, finalement, vont pouvoir y retrouver des corrélations, il nous est apparu plus efficace de parler de nos études et de décider de les rendre accessibles au public.

La transparence à notre avis ne signifie pas uniquement accumuler des dizaines de milliers de valeurs, mais surtout mener des études et expliquer la cohérence de ces mesures.

LES REJETS DE TRITIUM DES CENTRALES NUCLEAIRES

Emmanuel KESSLER

La dernière partie de ce débat va permettre d'aborder une question très sensible pour les CLI et sur laquelle vous vous êtes longuement penchés, dans le cadre de l'ANCCLI.

Nous rejoignent Monique SENÉ qu'on n'a plus besoin de présenter, si ce n'est pour dire que vous avez copiloté le groupe permanent de l'ANCCLI « Matières et déchets radioactifs » qui s'était investi sur le tritium - avec Chantal RIGAL en particulier, empêchée aujourd'hui - et Alain VICAUD qui représente EDF comme directeur délégué santé, sécurité, radioprotection, environnement à la Division de la production nucléaire d'EDF,

On sait qu'il y a une très grande sensibilité aujourd'hui, notamment de l'ANCCLI et de tous ceux qui s'intéressent à cette question autour des rejets de tritium, notamment parce qu'EDF a demandé à ce qu'on relève les seuils autorisés. En quelques mots, expliquez-nous pour quelles raisons EDF a demandé une sorte de latitude supplémentaire sur ces rejets de tritium, alors que la tendance est plutôt à la diminution des rejets radioactifs ?

Alain VICAUD, directeur délégué EDF, direction de la production nucléaire

J'ai donc cinq minutes pour vous parler du deuxième plus petit atome, à savoir le tritium. Je ferai un petit rappel : le principal contributeur de la production de tritium dans nos installations est le bore, que l'on utilise dans le circuit primaire comme modérateur de la réaction nucléaire. C'est lui qui, au cours de cette opération de modulation, conduit à la création chaque fois d'un atome de tritium. La quantité de tritium produite dans un réacteur nucléaire pressurisé - une centrale nucléaire PWR - dépend à la fois du combustible et de la puissance du réacteur. Pour faire simple, plus on produit de l'énergie électrique, plus on produit de tritium.

Aujourd'hui, que fait-on de ce tritium ? Il subit le cheminement des différents traitements que suivent l'ensemble des rejets radioactifs. À l'intérieur de la centrale, la plupart de ces rejets radioactifs ont subi de très fortes baisses ces dernières années, excepté donc le tritium. Cette diminution est à près d'un facteur 100 depuis une vingtaine d'années. Nous rejetons après contrôle moins de 140 becquerels de tritium par litre, qui est la limite réglementaire. Par comparaison, la limite donnée par l'Organisation mondiale de la santé pour la potabilité de l'eau est de 10 000 becquerels par litre.

Pourquoi a-t-on demandé la possibilité de rejeter davantage de tritium ? À partir de 1996, EDF a décidé d'utiliser, sur les centrales de 1 300 MWe, un combustible plus enrichi en uranium 235, passant ainsi de 3,4 % à 4 %.

Quelles sont les conséquences de cette augmentation ? Elle présente beaucoup d'avantages : on augmente la durée entre les arrêts pour rechargement ; on passe de cycles courts de l'ordre de douze mois à des cycles plus longs, de l'ordre de dix-huit mois ; on a moins d'arrêts et donc également moins de dosimétrie pour les personnels qui interviennent pendant les arrêts ; on a moins de combustible en réalité et on produit donc moins de déchets ; enfin, ce n'est pas le moindre des avantages, on augmente la production d'électricité nucléaire et donc - en pleine période de Copenhague -, on diminue le recours aux énergies fossiles.

La conséquence d'un combustible plus enrichi est néanmoins l'augmentation du rejet de tritium. Néanmoins, quelle que soit sa forme, le tritium n'est pas un gaz à effet de serre.

Pour maîtriser les rejets de tritium, la première chose que l'on a étudiée est de savoir si on peut remplacer le bore par autre chose, puisque c'est l'origine de la création du tritium. On a essayé de nombreux substituts, mais sachez qu'aucun de ces candidats ne satisfait tous les critères nécessaires à la fonction du bore.

Puisqu'on ne pouvait pas limiter sa production, on a essayé de voir, à l'instar du CO₂ - à nouveau, un petit clin d'œil à Copenhague, - si on pouvait le capter et le séquestrer. Il existe des techniques industrielles de captage et de séquestration du tritium, qui sont utilisées notamment depuis de nombreuses années au Canada pour leurs réacteurs, mais ces techniques ne sont efficaces qu'avec des concentrations extrêmement élevées ; de plus, une fois qu'on a capté et séquestré le maximum, ce qui reste est encore supérieur à ce que nous rejetons de nos installations. C'est donc encore une possibilité qui nous est interdite.

Dernière possibilité, le tritium a une période radioactive, une durée de vie, d'un peu plus de douze ans. On a donc étudié la possibilité de le stocker pour attendre qu'il perde son activité au fil du temps : pour un réacteur : il faudrait construire une quinzaine de réservoirs de 750 m³ par an et l'y laisser pendant au moins douze ans, si ce n'est vingt-quatre pour arriver au quart de l'énergie. Or, cela augmente les risques de manière considérable, puisqu'on peut avoir des fuites de gaz dans l'air - le tritium étant le plus petit atome, sous forme de gaz, il passe un peu partout - ainsi que des fuites liquides dans le sous-sol.

Même si l'impact dosimétrique du tritium est très faible - inférieur à 0,1 µSv par an pour les populations de référence -, celui-ci est plus élevé quand il est rejeté à l'état de gaz. On privilégie donc la production liquide sur nos centrales et on a élaboré pour cela une doctrine que je vais résumer en deux mots : privilégier la voie liquide, pour la raison que j'ai donnée tout à l'heure, et deuxièmement, éviter de concentrer le tritium. C'est ce que nous faisons et, depuis quatre ans, on prévoit que la quantité de tritium gazeux pour les centrales 1300 Mwe diminue, même si, en même temps, la quantité de rejets liquides augmente.

On a augmenté l'enrichissement du combustible aux alentours des années 1997-1998. À peu près en même temps, l'Autorité de Sécurité Nucléaire a pris l'option de fixer les limites de nos rejets, le tritium et les autres, non plus en fonction d'un éventuel impact, mais

surtout en fonction du retour d'expérience dont on disposait. Il s'agit finalement d'une forme de challenge de l'exploitant : l'Autorité de Sûreté Nucléaire nous a fait passer de 40 à 30 TBq. Il était donc un peu difficile, à cette valeur de 30, d'exploiter des réacteurs avec du combustible plus enrichi et nous avons demandé et obtenu la remontée de cette limite à 40. Je tiens à signaler qu'on est revenus à la valeur précédente.

Enfin, si on rejette le tritium, il est important de surveiller son cheminement dans l'environnement : on fait donc 20 000 mesures par an de tritium, dans l'eau et dans l'air, autour de nos centrales et on complète ces surveillances par des études annuelles de radioécologie, pour voir où va le tritium ; de plus, tous les 10 ans, un peu avant les visites décennales, on fait un bilan décennal complet.

Les principaux résultats sont que le tritium est rejeté essentiellement sous forme HTO : on parle d'eau tritiée. Prenez de l'eau et remplacez un atome d'hydrogène par un atome de tritium : voilà ce qu'est l'eau tritiée. Elle peut se transformer ensuite en tritium organiquement lié, c'est-à-dire que, dans une molécule organique, on va remplacer à nouveau un atome d'hydrogène par un atome de tritium.

Dans l'air, les activités que l'on mesure sont du même ordre de grandeur que celles que l'on mesure du fait de la radioactivité naturelle du tritium. Je rappelle, par ailleurs, que le tritium est aussi le fruit du rayonnement cosmique sur l'air. C'est donc un radioélément naturel.

Dans les cours d'eau, on atteint quelques dizaines de becquerels par litre, essentiellement d'ailleurs lorsqu'on fait des rejets, et dans l'eau de mer, à proximité de nos rejets, on obtient également des concentrations de l'ordre de quelques becquerels par litre, en équilibre d'ailleurs par rapport à la concentration dans les organismes marins.

En termes de connaissances – un peu de controverse : Madame SENÉ s'exprimera ensuite –, les études qui ont été menées montrent qu'il n'y a pas de concentration de tritium, quelle que soit sa forme, dans la chaîne alimentaire. L'impact du tritium sur la dosimétrie par jour – j'ai donné l'exemple du site de Flamanville, quand il sera équipé de ses trois réacteurs – est de l'ordre du centième de μSv par an pour le « groupe de référence » - la limite réglementaire pour le public étant le mSv , soit 100 000 fois plus - et de l'ordre de quatre centièmes de μSv pour le « groupe pêcheurs » - composé de personnes qui pêchent et consomment leur pêche -, qui est un groupe plus sensible.

Pour conclure, j'évoquerai les conclusions des journées organisées par la Société Française de Radioprotection sur le tritium, les 23 et 24 septembre dernier, qui réunissaient 300 personnes, des scientifiques pour l'essentiel, ce qui est important.

Un consensus en est sorti : tout le monde est assez d'accord sur le fait que le tritium est un radionucléide faiblement radiotoxique.

Ce qui est important également sont les deux derniers points :

- Beaucoup demandent à ce que des épidémiologies soient faites sur l'exposition au tritium. C'est effectivement peu développé et on manque beaucoup de données ; il est très difficile de faire des études sur l'exposition unique au tritium.
- Il est nécessaire de poursuivre la recherche en cours, à laquelle EDF contribue avec des plans expérimentaux qui reproduisent le plus fidèlement possible les rejets dans l'environnement.

Aujourd'hui, les radiobiologistes qui ont tenté d'observer un effet, font des études sur des modèles cellulaires, avec des concentrations en tritium extrêmement élevées, de l'ordre

de mille à un million de fois plus que celles que l'on rejette. Ils trouvent d'ailleurs assez peu de résultats. La communauté scientifique demande qu'on fasse des études qui se rapprochent davantage des concentrations qui sont dans l'environnement.

Emmanuel KESSLER

Monique SENÉ, on ne va pas refaire un colloque de 48 heures sur le tritium - vous l'avez fait -, mais peut-être juste pour donner quelques éléments d'information. On sait bien qu'on ne va pas épuiser le sujet aujourd'hui, puisque l'ANCCLI s'est particulièrement investi dans ce domaine.

Monique SENÉ

Je vais simplement rappeler que l'ANCCLI s'est effectivement emparé du problème tritium, en faisant un colloque qui s'appelait : « Le tritium discret, mais présent partout », dans le cadre de son groupe permanent « Matières et déchets radioactifs », que préside ma chère collègue Chantal RIGAL qui a un empêchement aujourd'hui.

Que voulait-on faire dans ce groupe ? On voulait alimenter la réflexion au sein de l'ANCCLI et des CLI et qu'un certain nombre de CLI et de l'ANCCLI viennent discuter. On était, effectivement, 15 à 20 personnes à discuter du problème des déchets et on a choisi le tritium parce que, dans la loi sur les déchets, il devait y avoir un rapport du CEA sur la problématique du tritium et des déchets tritiés. On s'est beaucoup emparé des rejets, parce que c'est une façon d'avoir des déchets. Dans ce groupe, on a présenté les uns aux autres, en particulier entre les CLI, l'état des connaissances, les limites et les choix en cours et notamment le choix des rejets des centrales nucléaires.

Pour le colloque, on a voulu réunir des intervenants de tous horizons : on a contacté le CEA, l'IRSN [...] et EDF. Le colloque a réuni 100 personnes, parce que la salle n'était pas assez grande pour accueillir les 130 personnes qui ont demandé à participer, avec pour moitié des représentants des CLI et de l'ANCCLI, et pour moitié des officiels. On a eu un dialogue pendant une journée entière et tout le monde a pu s'exprimer, soit dire que ce n'était pas dangereux, soit dire que ça l'était, et discuter effectivement de la problématique : « est-ce qu'on rejette tout ou est-ce que ce n'est pas raisonnable ? ». En fait, tout le monde a pris conscience que les CLI, l'ANCCLI et la société civile sont capables d'organiser un colloque et je pense que cela a été une très bonne chose.

Quelles sont les conclusions du colloque ?

En premier lieu, le tritium dans l'environnement, les processus de dispersion - la bioaccumulation, la bioamplification et la bioconcentration - sont des phénomènes qui ne sont pas suffisamment connus. Et il y a beaucoup à dire en dehors de « c'est en équilibre ! » ou « tout va très bien, ça ne s'accumule pas ! », car ceci reste à démontrer.

L'impact sanitaire du tritium n'est pas aussi simple non plus, parce que divers résultats scientifiques, en particulier les résultats anglais, canadiens et même américains et français, suggèrent justement de revoir les données sur les effets du tritium. Ce n'est donc pas aussi simple que tout ce qui vient d'être dit.

Quant à l'option de la gestion par rejet, il est évident - c'est même écrit dans la directive européenne 29 en son article 6 - qu'il faut éviter de faire des rejets.

Notre conclusion est donc qu'il ne faut pas d'augmentation de rejets tritiés sur divers sites sans analyse sérieuse et c'est évidemment ce que les CLI ont dit lors de ce colloque.

Il y a toujours de nombreuses incertitudes scientifiques et on a dit qu'il fallait poursuivre les recherches, ce qui est quand même évident, justement pour combler tous ces déficits. Simplement, ce n'est pas toujours simple et les recherches menées dans un certain nombre de laboratoires demandent du temps, comme d'habitude. Dans ces conditions, il faut réduire la production du tritium aux niveaux les plus bas possibles, selon le principe d'optimisation.

Le stockage ou les rejets posent des problèmes sanitaires et environnementaux, mais cela mérite d'être étudié et pesé : Est-ce qu'il vaut mieux stocker ou rejeter ? On est certains, en définitive, que les rejets tritiés, qu'ils impactent l'environnement ou la santé des populations, seront de toute façon à la charge des citoyens.

Les recommandations de l'ANCCLI sont de continuer les recherches sur le tritium, en particulier, sur la forme organiquement liée, parce que c'est celle qui séjourne le plus longtemps dans l'organisme, et de ne permettre aucune augmentation des rejets de tritium tant que ne seront pas connus les effets d'une exposition chronique, qui est le principal problème. C'est le fait d'engranger tous les jours dont on n'en connaît pas les effets. L'ANCCLI recommande également de faire un suivi de toutes les recherches : on pense toujours que les groupes pluralistes, formés tant au niveau national qu'eupéen ou international sur ces sujets, sont à développer et qu'il faut *a minima* attendre des conclusions pour développer tout un panel de recherches avant de voir ce que l'on fera.

Voilà la position de l'ANCCLI : on l'envoie chez les CLI et on espère que tout le monde des CLI va prendre ce sujet à bras-le-corps, parce que, de toute façon, il y aura des rejets, il faut donc faire un suivi partout et continuer tous ensemble ce travail et, de temps en temps, faire le point tous ensemble sur les autorités, les autorisations... et - pourquoi pas ? - refaire au moins un séminaire sur le sujet.

Emmanuel KESSLER

Nous avons eu deux points de vue, celui d'Alain VICAUD et le vôtre, avec chacun leurs nuances et leurs argumentations. L'arbitrage qui a été rendu par l'Autorité de sûreté nucléaire, a conduit malgré tout à autoriser une augmentation des rejets. Est-ce que vous pouvez vous en expliquer le plus brièvement possible, Monsieur LACHAUME ?

Jean-Luc LACHAUME

L'ASN s'est saisie de cette question vers la fin 2007, alors qu'avaient été soulevées les questions des rejets de tritium des centrales nucléaires et qu'un certain nombre de rapports internationaux, notamment anglais, avaient été publiés, avec les questions non résolues évoquées par Madame SENÉ. Pour l'ASN, il y avait aussi la question du projet ITER, un appareil visant à montrer la faisabilité de la fusion nucléaire contrôlée pendant quelques minutes : lors d'une de ses phases de fonctionnement, c'est-à-dire dans une quinzaine d'années, il pourrait être amené à utiliser du tritium en quantité importante, ce qui

poserait des problèmes de rejets dans l'environnement et de quantités importantes de déchets tritiés.

Pour toutes ces raisons, nous avons souhaité engager une réflexion sur cette question du tritium sur deux axes. On a créé deux groupes de travail pluralistes, associant un certain nombre d'experts français et étrangers : un premier groupe de travail « Défense en profondeur », destiné à établir un état des lieux des connaissances relatives aux rejets de tritium, aux possibilités de traitement et de réduction à la source et également à élaborer des recommandations ; on a mis en place un deuxième groupe de travail présidé par un collègue belge, le docteur SMEESTERS, pour faire l'état des lieux des connaissances relatives à l'impact environnemental et sanitaire du tritium et également faire des recommandations.

Où on en est aujourd'hui ? On attend que les deux présidents nous remettent leurs conclusions et la synthèse des travaux et des recommandations pour février 2010. Sur cette base, on envisage d'abord de publier un livre blanc pour faire l'état des lieux sur la question. Il y a évidemment à prendre en compte et étudier les recommandations qui seront faites. Il est fort probable qu'on organisera également sur cette base un colloque, sans doute international, pour faire l'état des lieux sur la question du tritium.

Emmanuel KESSLER

En attendant, vous estimez possible de...

Jean-Luc LACHAUME

Pour l'instant, on a délivré un certain nombre d'autorisations à EDF en se basant essentiellement sur le faible impact de ces rejets. Quand on examine les rejets radioactifs d'une manière globale, il n'y a pas que le tritium : il y a beaucoup d'autres radionucléides, dont certains sont plus contributeurs que le tritium. Sur la base des éléments dont on dispose pour l'instant, nous n'avons pas eu d'objection à ces demandes, si ce n'est que le maximum soit fait pour que les rejets soient tenus à des niveaux les plus bas possible.

Monique SENÉ

S'il y a un colloque, il faudra que les CLI soient présents.

Jean-Luc LACHAUME

L'ANCCLI était présente dans les deux groupes de travail que nous avons constitués : elle sera, bien évidemment, invitée à participer à ce colloque.

TABLE RONDE N° 3 – L’INFORMATION DU PUBLIC SUR L’IMPACT DES INB ET LES RAPPORTS « ARTICLE 21 »

Emmanuel KESSLER

L’information du public découle un peu de ce que nous venons de dire.

Nous rejoignent Olivier LAFFITTE, de la CLI AREVA à La Hague, Jean-Christophe NIEL, directeur général de l’ASN, Jacky BONNEMAINS, membre du Haut Comité pour la Transparence et l’Information sur la sécurité nucléaire et président de l’association Robin des Bois, et Maurice HAESSLER, directeur de la protection et de la sûreté nucléaire au CEA.

L’ASN a publié un guide à propos de l’article 21 de la loi sur la transparence et la sécurité nucléaire. Ce guide est diffusé aux CLI et on attend vos réactions avant publication définitive.

L’article 21 oblige les exploitants nucléaires à publier chaque année un rapport d’information sur leur activité. Comment le public est-il informé véritablement ? Olivier LAFFITTE, avec Madame SABATIER, membre de la CLI de Marcoule-Gard, empêchée aujourd’hui pour raisons de santé, vous avez étudié trois rapports d’exploitant pour voir ce qui va et ce qui ne va pas.

Olivier LAFFITTE, Commission locale d’information AREVA La Hague

Nous avons étudié comment était interprété le guide de l’ASN, « Recommandations pour la rédaction des rapports annuels d’information du public relatifs aux INB », dans les trois installations suivantes :

- La Hague AREVA NC, dont la mission est le traitement de combustibles nucléaires ;
- La centrale Gravelines EDF, une centrale de production d’électricité ;
- L’usine CENTRACO de Marcoule, qui fait de l’incinération de déchets faiblement radioactifs et de la fusion de ferrailles faiblement radioactives.

Nous avons fait une analyse critique des rapports transmis par ces trois établissements et nous avons donc formulé pêle-mêle des remarques, selon les chapitres préconisés par le guide de l’ASN.

1. Dans l'introduction, il serait préférable d'avoir un avis pluraliste, c'est-à-dire qu'on souhaiterait que les avis de l'ASN et de la CLI soient annexés au rapport. Cela permettrait au lecteur d'avoir tout de suite une synthèse sur le point de vue de l'exploitant et ceux de l'ASN et de la CLI correspondante.
2. Concernant la présentation des installations, celles-ci étant souvent situées sur des sites complexes, on souhaiterait pouvoir disposer d'une carte synthétique, indiquant la localisation générale et, dans le cas de sites complexes, un plan de l'ensemble du site et de ses installations. Ceci est surtout souhaitable pour les installations qui comportent plusieurs exploitants.
3. Pour les dispositions prises en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, on souhaiterait disposer :
 - du bilan des entrées et des sorties de matières radioactives ; des renseignements sur les exercices PUI, sur leur thème et les enseignements à en tirer, le retour d'expérience, etc.,
 - des indications sur les lettres de suivi de l'ASN suite aux inspections et sur les réponses apportées par l'exploitant.
4. Au chapitre « incidents et accidents survenus sur les installations », il ressort que la présentation des éléments déclarés a besoin d'être mieux explicitée, principalement les conclusions, les mesures correctives et les actions pour en éviter le renouvellement, etc. On souhaiterait également pouvoir disposer systématiquement de l'impact du facteur humain sur ces incidents.
5. En termes de rejets, on souhaiterait :
 - que les valeurs soient systématiquement exprimées en becquerels. En effet, tout cela est déjà compliqué. Si les non-spécialistes qui sont amenés à lire les rapports, doivent sans cesse faire des conversions, ils vont se perdre.
 - pouvoir disposer systématiquement des valeurs exprimées en becquerels.
 - pouvoir également disposer de cumuls : quels sont les cumuls sur les années et quel est l'effet cumulé avec les années ?

Il serait nécessaire d'avoir des graphiques présentant l'évolution de l'ensemble des rejets sur les cinq dernières années. Rien de tel qu'un graphique qui montre l'évolution.

Enfin, tout simplement, il serait utile de disposer d'une carte précisant les lieux de prélèvement – c'est beaucoup plus parlant – les fréquences et les paramètres suivis.
6. Au niveau de la gestion des déchets, on souhaiterait pouvoir avoir des précisions sur les types de déchets et des photos avec les échelles associées : certaines photos sont beaucoup plus parlantes que du texte.

Sur certains sites en particulier, certains points sont à éclaircir, comme, par exemple, les modalités de stockage des générateurs de vapeur ou des couvercles de cuves.
7. Au chapitre des autres nuisances, il serait intéressant d'avoir systématiquement - c'est un sujet d'actualité et tout à fait intéressant - le bilan CO2 des installations. Par exemple, pour l'établissement de La Hague, on peut citer l'ACPC, une vieille chaudière de production de calories qui est largement génératrice de CO2. Elle fonctionne au fuel lourd et on devrait pouvoir avoir des données précises.

8. Au chapitre des actions en matière de transparence et d'information, la date de remise du rapport mérite une attention particulière. On souhaiterait en disposer longtemps avant sa publication – en juin de l'année suivant l'exercice –, de manière à ce que la CLI puisse y porter un regard critique et que l'on puisse ensuite annexer ses remarques au rapport.

En conclusion, on souhaiterait pouvoir disposer d'un résumé succinct de deux pages maximum, avec l'essentiel, sans pour autant être trop vague.

On souhaiterait avoir accès aux recommandations du CHSCT. Il paraît important qu'un représentant du CHSCT puisse systématiquement présenter à la CLI les recommandations du CHSCT. En effet, beaucoup de remarques du CHSCT portent sur l'organisation du travail, la vétusté du matériel, le manque de personnel, et souvent, il n'y a aucune réponse de l'exploitant. Il faudrait donc un dialogue public entre le CHSCT et l'exploitant.

On souhaiterait également avoir l'avis des CHSCT élargis, qui comprennent l'ensemble des personnels salariés des exploitants, mais aussi des entreprises sous-traitantes. C'est tout à fait intéressant, car la sous-traitance est importante dans le domaine du nucléaire et il est très important d'avoir l'avis des salariés de la sous-traitance.

Emmanuel KESSLER

L'idée était que les exploitants fassent un rapport annuel pour l'information sur la vie de la centrale, la sécurité, la transparence vis-à-vis des CLI. Ce rapport est-il lisible par tout un chacun ?

Olivier LAFFITTE

Il est intéressant de préciser que ce rapport est disponible sur Internet : c'est donc un rapport public, mais à la condition que les citoyens sachent qu'il existe. Je vois mal le citoyen qui n'a pas de sensibilité particulière allant de lui-même lire le rapport de l'exploitant. Il serait important de réfléchir sur la façon de motiver les citoyens à consulter ce rapport.

Emmanuel KESSLER

Il n'est pas rédigé dans un langage « techno » ? Est-ce un progrès dans l'information et la transparence vis-à-vis du public ?

Olivier LAFFITTE

Je baigne dans le milieu et j'ai donc un peu de mal à répondre à cette question. Je pense que c'est un progrès mais, à mon avis, la principale question est de motiver les gens, de motiver l'environnement à aller consulter et lire le rapport.

Emmanuel KESSLER

Avez-vous appris des choses que vous ne saviez pas en lisant ces rapports ?

Olivier LAFFITTE

Tout à fait, je pense que c'est une bonne vision sur l'ensemble des sites industriels.

Emmanuel KESSLER

Jacky BONNEMAINS, je vois dans votre expression un peu de scepticisme sur la manière dont cette loi a intégré la transparence et l'information du public.

Jacky BONNEMAINS, président de l'association Robin des Bois, Membre du HCTISN

Le profil donné par mon voisin sur les rapports annuels me semble convergeant avec d'autres avis : ces rapports annuels sont inégaux ; certains sont plus visibles ou plus complets que d'autres ; la présence des syndicats ou des CHSCT est tout à fait inégale et les syndicats devraient s'attacher à s'exprimer davantage dans le cadre de cet exercice nouveau. Notre principal souci est que ces rapports soient homogènes, complets et qu'ils ne portent pas seulement sur le nucléaire mais aussi sur la chimie : par exemple le pyralène, non pas à La Hague, mais dans le couloir du Rhône. Il est assez extraordinaire que le site d'AREVA ait pollué l'été dernier la Gaffière avec du pyralène, qui est un polluant plus grave que l'uranium, étant donné les sols.

Concernant la loi, il faut que tout le monde apprenne à s'en servir. En tant qu'association, nous avons écrit seulement trois fois aux exploitants dans le cadre de cette loi, alors que les motifs sont nombreux. Il faut qu'on apprenne à l'utiliser et d'ailleurs, si on l'utilisait plus, ce serait vraiment un moyen de provoquer la transparence. La loi est utile, mais il faut que les exploitants jouent le jeu et que les associations et les citoyens y pensent, plutôt que d'employer d'autres méthodes traditionnelles et vindicatives ou de se servir obligatoirement de la presse comme relais. C'est en effet un bon moyen pour se passer de la presse, c'est-à-dire aller directement du citoyen vers l'information. De plus, les journalistes sont des citoyens et peuvent également s'informer : s'ils apprennent à l'utiliser, ils pourront enrichir leurs articles.

Emmanuel KESSLER

Au-delà de la question des rapports annuels, l'exploitant a-t-il l'obligation de donner les informations que l'on peut obtenir sur demande ?

Jean-Christophe NIEL, directeur général de l'ASN

La session de cet après-midi est orientée vers les rapports article 21, prévus par la loi Transparence et Sécurité Nucléaire. Cette loi comprend plusieurs parties, dont une partie tout à fait fondamentale, qui a trait à la transparence et au renforcement de celle-ci dans le domaine nucléaire. En particulier, elle crée le Haut Comité pour la Transparence et

l'Information sur la Sécurité Nucléaire, dont le Président Revol a fait un état du travail tout à fait important effectué depuis 18 mois. C'est la partie transparence de cette loi qui redéfinit le statut des CLI et leur donne, en les rénovant, des missions en termes d'expertise. C'est également cette loi qui crée, dans son article 21, les rapports annuels d'information du public établis par les exploitants d'INB.

Cette loi introduit aussi des dispositions originales dans le droit français et au niveau international. Auparavant, il était fait obligation aux administrations, l'ASN en particulier, de rendre accessibles à ceux qui en font la demande toutes les informations sur la sûreté nucléaire et la radioprotection. La loi TSN, dans son article 19, étend cette obligation aux exploitants nucléaires, ce qui est novateur et important. L'exploitant nucléaire est dans l'obligation de répondre à toute personne qui s'adresse à lui pour obtenir des informations ayant trait à la sûreté nucléaire et à la radioprotection. Je rejoins Jacky BONNEMAINS sur le fait que cet article est sous-utilisé.

À notre connaissance, il y a eu un seul recours auprès de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), bien connue pour les recours administratifs, parce que la loi prévoit qu'elle interviendra en cas de litige entre le demandeur et l'exploitant. D'ailleurs, l'ASN a proposé d'intervenir en tant qu'aide technique auprès de la CADA - qui était d'accord - pour lui apporter un conseil sur un certain nombre de situations. Il est donc tout à fait important de replacer ces rapports « article 21 » dans le cadre général de la transparence voulue par la loi TSN. Le collège de l'ASN, en particulier, est tout à fait porteur de l'idée que l'ASN, parmi ses missions, doit s'assurer du respect des dispositions de la loi relative à la transparence, en particulier les articles 21 et 19.

Au-delà de cette présentation générale, très importante – on pourra y revenir –, l'article 21 demande aux exploitants de produire annuellement un rapport sur le fonctionnement de leurs installations. Toute installation nucléaire doit donc produire un rapport qui doit faire un état des grands événements en termes de sûreté nucléaire et de radioprotection, des évolutions de l'installation, incidents, rejets et déchets.

La loi date de 2006 et il y a donc eu trois exercices pour cet article 21 :

- un premier exercice en juin 2007, où, assez légitimement, le rapport a été fait « avec les moyens du bord » ;
- un deuxième exercice en 2008 et l'ASN a fait un travail d'analyse qu'il sera tout à fait intéressant de comparer avec le travail des CLI qui viennent de présenter les résultats ;
- un troisième exercice qui date de juin et que l'ASN est en train d'analyser.

La loi fixe une échéance de six mois après le début de l'année pour la remise des rapports. Cette échéance est une date tout à fait importante, qui doit être respectée.

Sur la base des rapports de juin 2008, on peut retenir, sur un plan générique, quatre commentaires de la part de l'ASN.

Comment a-t-on fait ? Chacune de nos divisions a analysé les rapports de sa région d'intervention, selon une grille proposée par le niveau central de l'ASN. Nous avons centralisé ces éléments et les quatre points soulevés rejoignent les commentaires qui viennent d'être faits :

- Premier point, un réel effort doit être fait de mise à la disposition du public de l'information : cela peut être des photos, des schémas ; il y a un réel besoin de rendre

cette information plus accessible. Elle est souvent là, mais elle est un peu complexe, un peu difficile à comprendre ;

- Deuxième point, il y a un besoin de mise en perspective, c'est-à-dire que les données actuelles sont intéressantes, mais il est également utile d'avoir, par exemple, une approche pluriannuelle et de donner des perspectives.
- Le troisième point rejoint le commentaire fait par Jean-Rémi GOUZE, commissaire de l'ASN, ce matin : respecter la loi TSN est évidemment nécessaire et c'est également à nous de la renforcer sur un certain nombre de sujets ; la loi vise en effet le domaine radioactif et il est certainement utile d'aller au-delà, par rapport à l'usage qui doit être fait de ce rapport – l'information du public – : surveiller les rejets, intégrer les rejets chimiques, les déchets, les nuisances, le bruit, les odeurs, le risque biologique, s'il existe. Par souci de cohérence, ces points devraient faire l'objet d'une présentation, même si la loi ne le demande pas strictement ;
- Un quatrième point nous semble parfois important par rapport à l'objet du rapport et aux fonctions de la loi TSN : il serait certainement très intéressant que les exploitants présentent dans leur rapport les actions conduites dans le cadre de la transparence, les actions d'information qu'ils conduisent annuellement sur ce sujet.

Ces quatre points rassemblés de manière synthétique rejoignent assez largement les commentaires que vous avez pu faire : il y a une forte cohérence. Par ailleurs, nous sommes en train de faire le travail pour 2009 et nous verrons si ces tendances se confirment, s'il faut rappeler un certain nombre de choses. Nous aurons certainement l'occasion de remettre à niveau le guide que nous avons transmis aux opérateurs pour les aider dans l'élaboration de ce rapport article 21.

Emmanuel KESSLER

Maurice HAESSLER, vous êtes directeur de la protection et de la sûreté au CEA et vous avez travaillé à Cadarache comme directeur adjoint jusqu'à une période très récente. Comment recevez-vous ce guide, en tant qu'exploitant ?

Maurice HAESSLER, directeur de la protection et de la sûreté nucléaire, CEA

Je voudrais compléter certaines réponses qui ont été apportées, pour revenir à votre question initiale : est-ce que le public y « trouve son compte » et trouve les réponses à ses interrogations ?

Ma perception est qu'on a fait une partie du chemin. Ayant accès aux documents, le public comprend actuellement que les spécialistes peuvent parler aux spécialistes, mais, pour un certain nombre de raisons, qui ont trait notamment aux unités et à la compréhension de la démarche, je pense qu'une partie du chemin reste à faire. L'unité du becquerel est facilement compréhensible, même si cela donne des chiffres importants, et le public a des repères : on peut lui donner des repères en becquerels, comme on l'évoquait pour les produits de consommation courante.

En ce qui concerne l'impact sanitaire, qui est une des questions de fond pour le public, la compréhension n'est pas encore aboutie et, très vite en tout cas, le public

comprend qu'il s'agit d'une affaire de spécialistes. Au-delà des controverses qui peuvent exister sur les calculs de doses, une partie du chemin reste à faire pour le public par rapport à sa question : « J'habite à côté, qu'est-ce que je risque ? »

Nous nous attachons, dans les centres CEA, à mettre de l'homogénéité dans l'ensemble des rapports et à donner des repères, évidemment, en termes de radioactivité naturelle et d'impact en termes sanitaires de cette radioactivité, mais aussi en matière de gestes courants, sachant que ce sont des repères et pas forcément des comparaisons. Et nous rappelons toujours que nous avons une démarche de limitation, avec des obligations réglementaires.

Je pense qu'on n'a pas encore abouti à donner des repères très concrets : la radioactivité naturelle, sa valeur moyenne en France, la variation entre les différentes régions de France de cette radioactivité naturelle et l'impact d'un certain nombre d'exams médicaux que les gens subissent. Encore une fois, un certain nombre de chiffres servent de comparaison et de repère.

Emmanuel KESSLER

Pour une radio, par exemple, vous comparez l'exposition au rayonnement par rapport au rayonnement produit...

Maurice HAESSLER

...et à l'impact calculé des centres CEA : on y retrouve des chiffres qui sont un facteur en dessous, mais qui permettent au public de se positionner.

Échanges

Jacky BONNEMAINS

Je pense que les rapports annuels consécutifs à l'article 21 de la loi TSN devraient s'attacher justement à reproduire les questions que les exploitants ont reçues dans le cadre de l'article 19 ainsi que leurs réponses.

Deuxième chose, Robin des Bois et, sans doute, les autres ONG seraient assez satisfaits si les sites chimiques se livraient à des exercices comparables. Cela changerait des rapports annuels sur « papier glacé » mais sans moyens, qui émanent d'Atochem et de l'industrie chimique. Je ne dis pas cela pour encenser les exploitants du nucléaire, mais on critique souvent l'absence d'informations émanant de l'industrie nucléaire, alors qu'à certains égards, elle offre des pistes sur lesquelles l'industrie chimique devrait s'engouffrer.

Ma troisième remarque est qu'il y a, au sein du HCTISN, des groupes de travail périphériques qui travaillent tous sur l'information - Information et transparence, Information et Internet -. Lorsque ces groupes de travail, auxquels participent les exploitants, auront rendu leurs conclusions, celles-ci seront peu à peu intégrées dans les rapports.

Alain ROUZIÈS, Commission locale d'information nucléaire de Paluel et Penly

J'ai été très intéressé par la façon dont vous avez décrit l'évolution des rapports, parce que je les côtoie dans le cadre du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Nous avons des bilans de fonctionnement des industriels qui traitent les déchets. Nous avons les bilans décennaux de grandes industries chimiques, sauf que, comme le disait Jacky BONNEMAINS en ce qui concerne la chimie, cela reste finalement confiné au cadre des exigences administratives ; et ils sont présentés très partiellement, à part aux CLIS, les commissions d'information et de surveillance des sites, qui sont constituées de personnes non directement impliquées dans la production et qui s'occupent des déchets.

Je ne savais pas que cela existait pour les INB et j'aurais bien aimé que cela puisse être examiné dans un cadre officiel où l'on peut poser des questions auxquelles les exploitants doivent répondre. Ces rapports annuels devraient aussi être examinés par les personnes participant au CODERST, qui examine l'aboutissement des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) : je ne vois pas pourquoi cela ne ferait pas partie de notre travail annuel. Jusqu'à présent, seuls les politiques avaient droit à cette description et non la société civile. Il est incontournable d'aller au-delà, de façon à pouvoir poser des questions et à faire un examen approfondi.

En ce qui concerne la diffusion de l'information dans la population, comme le disait Maurice HAESSLER, il faut donner des références et des explications de façon à ce que ce soit compréhensible, mais son existence doit être connue, ce qui n'est pas le cas pour le moment et je le regrette.

Jean-Christophe NIEL

Ces rapports article 21 - il faut peut-être leur trouver un nom moins barbare - sont clairement destinés à l'information du public. Aujourd'hui, l'ASN demande aux exploitants un certain nombre de rapports de nature réglementaire, annuels ou semestriels. Il y a d'ailleurs sans doute un travail d'optimisation à opérer - cela fait peut-être beaucoup de rapports en effet - et c'est un travail que nous pouvons mener avec les exploitants.

Ces rapports article 21 sont donc destinés au public, mais il n'en reste pas moins qu'ils doivent être discutés : il faut évidemment qu'ils soient présentés et discutés au sein des CLI et la loi prévoit d'ailleurs que le rapport soit envoyé aux CLI et au CHSCT ; la participation du CHSCT à ce débat me semble tout à fait une bonne chose - c'est un des acteurs consulté sur ce rapport article 21 - ; pourquoi ne pas impliquer le CODERST, puisqu'il intervient sur certaines procédures d'installations nucléaires de base ; il est sollicité, par exemple, sur les prescriptions de rejets, il connaît donc ces installations et les voit régulièrement passer dans le cadre de procédures réglementaires. L'ASN ne verrait que des avantages à ce que l'exploitant puisse lui présenter son rapport et ses différentes conclusions.

Concernant l'information des populations, c'est un point important qui a été suggéré dans notre guide. Le recours à la presse locale est certainement un outil à utiliser, de même que les bulletins communaux, parce que le passage par les structures locales peut certainement être un moyen de faire connaître l'existence de ce rapport aux personnes situées aux alentours de la centrale, ceci pour y accéder sur les sites Internet.

Antoine JOUAN, Commission locale d'information de Marcoule Gard

La CLI Marcoule-Gard est entourée de plusieurs sociétés - la SOCODÉI, un centre du CEA, AREVA... - et nous sommes globalement satisfaits des rapports article 21 que nous recevons. Ils nous sont tous présentés, un par un, par les directeurs respectifs de ces installations et chaque membre de la CLI du Gard a la possibilité de s'exprimer directement et de poser une question à toutes les sociétés.

Nous déplorons un peu le côté négatif de la présentation qui a été faite au nom de Madame SABATIER : elle traduit l'opinion de Madame SABATIER et ne représente pas celle de la CLI du Gard. Je voulais le préciser et elle l'aurait dit également si elle avait été là.

Emmanuel KESSLER

Vos conclusions reposent aussi sur l'analyse de plusieurs rapports et ne visent pas forcément une situation particulière. C'est peut-être ce qui explique la différence de tonalité.

Jean SENAME, CLI de Gravelines

Je voudrais mettre l'accent sur la classification INES, qui me semble être un vecteur d'information basique. Quand un événement survient dans une centrale nucléaire, la première information que reçoit le public est généralement « ce n'est pas grave... ». En fait c'était grave, mais il y a une classification et la plupart des événements survenant sur les centrales en France sont classifiés numéro zéro ou numéro un : à plus de 95 % il s'agit de ce type d'incident.

Je considère que le niveau un est un peu un « fourre-tout » : par exemple, sur Gravelines, un assemblage bloqué pendant plus d'un mois a nécessité un certain nombre d'opérations niveau un ; un retard dans une montée en puissance et un écart d'un degré pendant trente secondes sont également de niveau un. Ce n'est pas très sérieux pour tout ce qui concerne les incidences autres que la sûreté, comme les incidences économiques - par exemple, pour l'assemblage bloqué, le réacteur a redémarré trois mois plus tard et l'incidence économique a été importante - ; les incidences environnementales ne sont jamais prises en compte non plus.

On va nous dire que l'AIEA a instauré ce système en 1990, mais chaque pays pratique un peu « à sa mode ». En France, on déclare pas mal d'événements ; aux Etats-Unis, on en déclare très peu. Je souhaiterais que l'on revoie un peu, au niveau de la France, cette caractérisation des événements, de manière à ce que le public ne se dise pas systématiquement que ce n'est pas grave si c'est de niveau zéro ou un. Il y a là un problème puisqu'on veut « bien » informer le public.

Emmanuel KESSLER

L'idée est que cette « échelle de Richter » des incidents nucléaires, pour faire une comparaison avec quelque chose que le public connaît, n'est pas très « parlante ».

Jean-Christophe NIEL

Cette échelle est en fait d'origine française et c'est un effet post-Tchernobyl parce qu'en effet, après Tchernobyl, le gouvernement de l'époque avait demandé à Pierre Desgraupes, le journaliste, de réfléchir à la manière de rendre l'information plus facilement accessible aux populations et donc aux médias, qui sont les vecteurs de l'information. Cette idée d'une échelle avait donc été élaborée : dans le cas français, c'était une échelle de six niveaux. L'idée s'est peu à peu répandue au niveau international et l'AIEA s'est approprié cette idée et a construit, dans les années quatre-vingt-dix, l'échelle internationale INES (International Nuclear and Radiological Event Scale), qui comprend sept niveaux mais procède du même esprit : ce sont des outils d'information à destination du plus grand nombre pour donner rapidement l'importance de l'événement. À l'origine destinée aux réacteurs nucléaires, cette échelle s'est peu à peu étendue à l'ensemble des installations, au transport et à la radioprotection, mais ne couvre pas les événements environnementaux.

C'est une échelle tout à fait rigoureuse et un document explique comment l'appliquer. Quand un événement se produit, on regarde trois critères : l'incidence hors site, l'impact sur site et « la défense en profondeur », qui fournit 99 % des événements, c'est-à-dire le fait que l'événement n'a pas eu de conséquences en termes d'irradiation ou de contamination – 99 % sont peut-être excessifs –, mais qu'il y a eu un affaiblissement des dispositifs de sûreté. Pour cela, l'échelle applique un certain nombre de règles qui sont très bien expliquées. Dans le cas des événements que l'on évoquait, la division de l'ASN est tout à fait disponible pour venir expliquer aux CFI les raisons du classement, qui n'est évidemment pas arbitraire, mais a une justification.

Néanmoins, il s'agit d'une échelle internationale qui est évidemment réductrice par rapport à la complexité des phénomènes qu'elle est censée représenter et il est vrai que les pratiques sont différentes d'un pays à l'autre : la France est plutôt rigoureuse dans l'application de l'échelle ; les Japonais, par exemple, classent leurs événements entre zéro moins et zéro plus et il n'est pas certain que ce soit une aide à la compréhension des événements dans les installations.

Emmanuel KESSLER

Pensez-vous, Jacky BONNEMAINS, que ceci soit pertinent en termes d'information du public ? Cette année, il y a eu pas mal de « petits » incidents, dans les centrales, des problèmes de d'assemblage de combustibles... et tout cela est classé au bas de l'échelle. Mais, en termes d'accumulation, est-ce que cela ne génère pas un peu d'inquiétude dont cette numérotation ne rend pas forcément compte ?

Jacky BONNEMAINS

Dans le cadre de la réflexion du Haut comité sur l'information, on a demandé à quelques administrateurs de Robin de Bois de se pencher sur les sites Internet des exploitants, EDF en particulier, mais aussi AREVA et une réflexion est apparue au niveau de cette échelle INES : finalement, les gens sont presque inquiets de voir si peu d'événements numéro deux.

Emmanuel KESSLER

Il y en a eu un récemment.

Jacky BONNEMAINS

Je vais les rassurer à ce sujet, d'autant que c'est un arrêt d'urgence dû à un colmatage de la prise d'eau par des déchets qui s'accumulaient en milieu aquatique. C'est un sujet phare pour Robin des Bois, c'est très intéressant. Cela peut arriver également à Gravelines, non pas avec des déchets flottants, mais avec une marée noire, de constater que les risques venus de l'extérieur sont très difficilement maîtrisables et doivent être prévisibles grâce à une coordination et à une veille de l'ensemble de l'amont, car ils peuvent déclencher des arrêts d'urgence et des événements de niveau deux.

La réflexion est qu'il n'y a pas assez d'événements numéro deux : « on nous cache quelque chose ! ». Or, on ne peut pas répondre que, s'il n'y a pas d'événements numéro deux, c'est que cela ne fonctionne pas trop mal – et on n'a pas dit cela chez Robin des Bois –, puisque c'est à l'ASN de le dire. Il est sûr qu'avec des incursions vers les niveaux deux, voire deux et demi, cette échelle aurait curieusement plus de crédibilité.

André-Claude LACOSTE

Je voudrais simplement compléter cette discussion tout à fait intéressante en évoquant le domaine médical dont l'ASN s'occupe également et où on se trouve face à certains événements qui entraînent mort d'homme, par exemple dans le secteur de la radiothérapie.

Nous avons découvert dans différents hôpitaux, tantôt des événements entraînant mort d'homme, tantôt des événements médicalement graves, tantôt des choses beaucoup moins graves. Quand nous avons commencé à communiquer là-dessus, nous nous sommes rendu compte que les médias n'étaient pas du tout capables de faire la distinction entre l'importance respective des différents événements. Nous avons été donc amenés en urgence, avec les professionnels de la radiothérapie, à mettre en place une échelle ASN partagée, qui permet de classer l'événement pour les journalistes, essentiellement la presse médicale, et de faire une différence entre l'importance des différents événements. Néanmoins, les échelles sont toujours un outil délicat et on peut toujours s'interroger sur la façon de les appliquer, on peut chercher à les améliorer, mais elles sont fondamentales et, dans le secteur médical, elles sont extraordinairement efficaces.

Francis GALIZI, vice-président de la CLI de Cadarache

Je voudrais remercier Monsieur le Président LACOSTE pour les précisions qu'il a apportées concernant la sécurité. Je voudrais dire également à Monsieur le Directeur de l'ASN qu'il est très important de se référer au journaliste qui a travaillé sur la construction de l'échelle INES, mais aussi - c'est l'ancien législateur qui vous parle – que nous parlons depuis ce matin de la loi TSN sans qu'une seule fois le rapporteur général de la loi n'ait été cité.

L'intervenant de Robin des Bois vient de dire que la chimie, en particulier, n'intervient pas dans le même cadre que le nucléaire, alors qu'elle est soumise au même concept, c'est-

à-dire prévenir, ce qui peut se passer en cas d'incident, etc., etc. Je vous invite à venir à Saint-Auban dans les Alpes de Haute-Provence où se situe le seul centre européen de traitement du PCB qui est en bordure de la Durance et fonctionne depuis vingt ans. Le nucléaire se base sur l'IRSN pour dire qu'il y a un réseau d'analyse, basé sur la préfecture de certains endroits sensibles du territoire national, pour donner des informations. La chimie a des réseaux d'analyse de l'air et d'analyse des rejets liquides - AIRMARAIX, AIRPARIF - pour prendre l'atmosphère environnementale autour des usines et des grands centres chimiques, comme ceux du nucléaire d'ailleurs. Ce que vous dites est très intéressant, mais entrez un peu plus dans le détail.

Yves MARIIGNAC, directeur de Wise-Paris

J'ai été très sensible à la convergence de point de vue entre Jacky BONNEMAIS - le point de vue des ONG - et celui de Jean-Christophe NIEL exprimant celui de l'ASN, sur le fait qu'on doit tous se saisir des opportunités que crée cette loi de transparence et l'utiliser pour mettre en œuvre des meilleures pratiques.

Il y a pas mal de choses à faire de ce point de vue, comme on l'a notamment observé au cours des débats publics sur les déchets, sur l'EPR. Au niveau de l'expérience internationale, au-delà des rapports et des exigences de la loi, les détenteurs de l'information doivent adopter une attitude proactive. Il est très important que l'on reconnaisse le droit du public, des individus, des groupes, à demander l'information sans justifier pourquoi ils la demandent et que la charge de la justification aille aux détenteurs de l'information, pour expliquer pourquoi ils refusent éventuellement de la donner.

Au-delà, il faut faciliter tous ces échanges. On peut avoir un observatoire des demandes qui sont formulées et des réponses qui sont apportées, mettre en ligne des listes de documents sur les sites Internet, etc. : beaucoup de modalités proactives doivent être adoptées.

Michel ROUYER, CLI de Saclay

Peut-être ne suis-je pas à jour des informations par rapport à la loi, mais n'y a-t-il pas contradiction entre la transparence et le « secret défense » sur le transport de matières radioactives par train, ou de plutonium par les transports routiers, etc. ?

Les exploitants parlent de ce qu'ils font chez eux mais il y a du transport d'un exploitant à l'autre. On entend à propos d'un transport en Russie que ce ne sont pas des matières radioactives parce qu'elles sont valorisées. Or, c'est vraiment une hypocrisie de langage, puisque 10 % sont valorisés. L'ASN l'a-t-elle su et y a-t-il des rapports sur ce point ?

Daniel MASSIMINO, CLI de Cadarache

Les années précédentes et cette année, nous avons reçu les rapports de l'exploitant nucléaire concernant les rejets et leur impact sur le site de Cadarache : nous nous sommes aperçus que ce bilan n'était pas complet, parce que l'exploitant du site nucléaire fait aussi un rapport pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - beaucoup d'ICPE sur le site de Cadarache rejettent aussi des éléments - et nous ne recevons pas ces informations. C'est le DREAL qui les reçoit et il ne nous donne pas ces

informations. De même, pour l'INBS, qui a aussi une part de rejets très importante - c'est le réacteur d'essai utilisé pour les sous-marins nucléaires et le porte-avions Charles de Gaulle - la commission d'information recevait son rapport et Cadarache ne l'avait pas.

Nous en avons fait la demande cette année et nous aurons enfin, l'année prochaine, un rapport global sur l'impact des rejets de Cadarache dans l'environnement. D'autre part, nous espérons qu'il y aura plus tard une CLI pour ITER, qui risque de rejeter notamment du tritium.

Quand on vous communique un rapport annuel, veillez donc à ce qu'il couvre bien toutes les informations et tous les rejets, si vous souhaitez faire des études et suivre l'évolution de ces rejets.

Emmanuel KESSLER

Vous mettez l'accent sur tout ce qui ne figure pas, sur les impasses.

Jacky BONNEMAINS

Pour les rapports article 21 loi TSN, je n'ai pas la réponse, mais, sur les sites Internet de certains exploitants, c'est inégal en fonction des centrales, des réacteurs nucléaires et des sites, même si EDF est l'unique exploitant. On n'annonce pas qu'à telle heure, dans tel village, dans telle gare, un train va passer avec du plutonium, mais on voit a posteriori des bilans quantitatifs des mouvements, en particulier de transports routiers, sortant ou entrant dans certains sites nucléaires.

Il devrait y avoir de plus en plus d'informations disponibles. Sur le site du Haut Comité, depuis une dizaine de jours - cela aurait dû être fait encore plus tôt -, on peut consulter des rapports quantitatifs sur les importations/exportations d'uranium sous toutes ses formes vers la Russie et d'autres pays. Le militant de Greenpeace, qui s'est enchaîné, il y a 24 ou 48 heures, sur les rails menant à la gare maritime de Cherbourg, s'en est servi. Et il était bien informé puisqu'il avait demandé à être présent en tant qu'observateur à la réunion du Haut comité qui s'est tenue il y a 2 ou 3 semaines. Si le Haut comité avait eu les moyens en ressources humaines de faire dès le lendemain un communiqué retraçant les principales informations : « voilà les principales demandes émises par les membres du Haut comité », il aurait, d'une certaine manière, « coupé l'herbe sous le pied » d'une ONG comme la mienne ou comme Greenpeace.

Le nucléaire a besoin de se remettre en ordre en termes de communication et il se fait trop souvent « voler » des informations sur ses sites, qui sont ensuite émises sous le sceau de je ne sais quelle confidentialité auprès de journalistes qui accordent curieusement plus d'importance aux informations qui viennent d'ONG qu'à celles qui viennent du milieu nucléaire. Néanmoins, un gros effort est fait, y compris au Haut comité qui manque d'argent et de ressources, pour que les informations soient immédiatement diffusées et exploitables.

Pour ce qui concerne les transports, je suis tout à fait d'accord avec les CLI - on a d'ailleurs convergé lors de la dernière réunion du Haut comité réunissant les observateurs - pour demander que les transports vers ou depuis la Russie, à bord de cargos construits pour transporter du bois et qui battent pavillon maltais, soient suspendus jusqu'à ce que l'ASN et les autres services concernés puissent faire une étude de sécurité de ces navires. La principale information que j'ai retenue de cette réunion sous la présidence de Monsieur Revol est que l'ASN n'a pas de rapports de travail avec ses homologues. Je trouve cela très

grave. Les relations nucléaires avec des pays qui refusent d'avoir des contacts avec l'ASN devraient être suspendues parce que c'est un obstacle à la transparence et à la circulation des informations.

Jean Christophe NIEL

Il y a clairement une logique géographique dans les bilans des sites : dans la mesure du possible, ils rassemblent l'ensemble de l'information, en particulier sur le parcours des rejets.

Il est aussi prévu de soumettre les transports à l'article 19, c'est-à-dire qu'on pourra demander communication d'informations à la structure responsable de ce transport, dès lors que cela a trait à la sûreté nucléaire et à la radioprotection. L'ensemble des dispositions de la loi TSN relatives à la transparence constituent d'ailleurs, avec l'appui de l'ASN, des dispositions extrêmement fortes qui ne demandent qu'à être exploitées. Il y a donc tout un champ dans lequel les CLI pourraient tout à fait jouer leur rôle en matière de transparence.

Maurice HAESSLER

Quelques compléments relativement aux incidents en amont du classement : un important travail est fait pour identifier leurs caractéristiques et bien expliciter la caractérisation dans les rapports article 21 – cela a été relevé - de la manière la plus lisible possible.

Par ailleurs, sur les sites CEA, ne sont pas seulement accessibles les rapports, mais aussi certains éléments complémentaires relatifs à la pédagogie, pour mieux comprendre.

Troisième point, ces rapports ont évolué au fur et à mesure que les demandes du public vont s'exprimer de manière plus claire. On n'en est qu'au troisième exercice et le chemin est donc encore long.

Olivier LAFFITTE

L'amélioration de ces rapports doit être l'obsession de tout exploitant et de toute CLI. Nous aurons tous gagné quand ils ne seront plus « sur papier glacé et glaçant », comme cela a été dit, mais seront largement commentés et appropriés par tous ceux qui habitent autour des unités.

Emmanuel KESSLER

Les ONG prennent parfois, vous l'avez dit, un peu le devant de la scène par rapport aux institutions, aux CLI, car elles sont plus connues du public. Monsieur BONNEMAINS, avez-vous trouvé quand même les CLI offensives ?

Jacky BONNEMAINS

Je voudrais que les CLI aient d'abord plus de moyens financiers, pour en finir avec cette logique de la misère : le Haut comité dit qu'il n'a pas assez d'argent ; les CLI disent

qu'elles n'ont pas assez d'argent, alors que le secteur nucléaire est quand même un secteur que l'on dit absolument essentiel pour l'économie, l'emploi, l'exportation et l'indépendance énergétique. Or, le Haut comité et les CLI n'ont pas assez de moyens. Les CLI devraient être financées par les Conseils généraux et non par les exploitants, en tout cas, car ce sont des organismes indépendants.

Enfin, les CLI devraient être beaucoup plus réactives, beaucoup plus présentes, devraient avoir toutes des sites... (brouhaha). C'est extraordinaire, quand on parle de CLI, on n'a pas le droit de critiquer ! Eh bien, Je dis que depuis quinze ans c'est une honte qu'elles n'aient pas toute des sites Internet réactifs.

Emmanuel KESSLER

Jacky BONNEMAINS, puisque vous vous êtes exprimé avec conviction, on va vous donner quelques applaudissements ainsi qu'à tous ceux autour de cette table. (Applaudissements).

CONCLUSIONS ET CLOTURE DE LA CONFERENCE

Emmanuel KESSLER

Pour conclure cette journée animée, nous accueillons Jean-Claude DELALONDE et André-Claude LACOSTE, président de l'ASN, qui vont tirer les enseignements de la journée et des débats.

Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI

À travers ce que j'ai entendu aujourd'hui - nous ne sommes pas ici, Monsieur le Président, pour accorder des satisfecits -, j'ai vraiment le sentiment que nous pouvons ensemble nous féliciter de la qualité des tables rondes et des thèmes qui ont été retenus, afin que nous puissions faire le point de « l'année un » de la loi TSN : ce sont en effet les conseils généraux qui, de par la loi, ont pris l'initiative de faire des arrêtés constitutifs des Commissions locales ; et nous sommes en train de nous « mettre en route ». Même si c'est la 21e rencontre des CLI, nous existons en quelque sorte depuis un an, et la loi nous conduit à réfléchir et à travailler de façon différente au travers de cette expérience.

Aujourd'hui, les CLI ont de multiples attentes et elles ont, non pas de grandes inquiétudes, mais beaucoup d'interrogations. Je pense au représentant qui s'exprimait tout à l'heure et qui a une expérience – le CHSCT – mais ne la maîtrise pas, comme beaucoup de nouveaux membres de CLI. 80 % des membres des CLI qui sont en train de se mettre en place sont nouveaux : ils connaissent très peu le nucléaire et les risques technologiques et devront devenir des spécialistes pour informer eux-mêmes la population ; ce sera leur mission.

Il faut éviter que les CLI ne deviennent des « lieux pour spécialistes ». Par contre, il faut mettre tout en œuvre, Monsieur le Président – ce qui suppose des moyens financiers –, pour faciliter la compréhension des problèmes au niveau local. Il s'agit effectivement de remplir le mieux possible la mission d'apporter la bonne information auprès des citoyens afin qu'ils ne soient pas inquiets et se posent les bonnes questions. Le citoyen ne doit pas uniquement compter sur les élus ou les représentants, qui auront été autodésignés ou désignés par les présidents de Conseils généraux, pour se préoccuper de ces problèmes.

Il y a vraiment la nécessité d'une appropriation par les CLI du droit à l'expertise, du droit à l'information. Si cela semble être une évidence au travers de la loi, cette appropriation n'est pas une évidence au quotidien pour l'ensemble des CLI et leurs composantes : les élus, les personnalités qualifiées, les syndicats, les associatifs. En effet, c'est tous ensemble que l'on doit travailler et on ne pourra bien le faire – c'est un petit clin d'œil à Jacky BONNEMAINS – que si on dispose d'un minimum de moyens financiers.

Comme je le disais ce matin à mes collègues des CLI, nous sommes très inquiets, avec la réforme des collectivités territoriales, de savoir si les conseils généraux, ou d'autres institutions qui auraient cette compétence demain, pourront assumer les moyens financiers nécessaires à ce que les CLI fonctionnent correctement.

Le nucléaire se trouve sur l'ensemble du territoire national et, s'il y a un incident, il va dépasser les frontières de Gravelines. C'est un problème national, un problème d'État : je n'ai pas entendu qu'on allait remettre en cause la taxe INB payée par l'exploitant ; au contraire de ce que disait Jacky BONNEMAINS, je considère que le fonctionnement des CLI devrait se faire à partir de cette seule taxe et non des éventuels subsides accordés par les Conseils généraux – demain, par les Conseils généraux territoriaux - ou par une taxe professionnelle qui n'existera bientôt plus.

Ce fonctionnement doit être financé par cette taxe INB qui va dans les caisses de l'État, quitte à ce que ce dernier, en accord avec le Président LACOSTE, voie comment attribuer ce financement, là où existent des projets. Comme cela a été rappelé, cette taxe payée par les INB et qui va au budget de l'État représente quand même 500 millions d'euros. Pour que les CLI fonctionnent correctement, nous considérons qu'il faudrait entre 150 000 et 200 000 euros : 40 CLI à 150 000 euros, cela représente six millions d'euros, soit un peu plus de 1 % du total. Il faut donc arrêter de dire « on ne peut pas, on ne sait pas comment on va faire ». Ce n'est pas de notre responsabilité, ni de celle du président Revol ni de la mienne : c'est notre responsabilité à tous. Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut que l'on avance en sécurité. Eh bien, c'est notre responsabilité à tous que de nous réunir pour essayer de faire avancer ce problème.

André-Claude LACOSTE, président de l'Autorité de sûreté nucléaire

À l'issue de cette journée, je partage le sentiment que Jean-Claude DELALONDE vient d'exprimer : la participation à cette réunion, du point de vue quantitatif - le nombre de participants - et qualitatif - la qualité des discussions -, a été tout à fait remarquable.

La réunion inter-CLI ce matin a largement abordé les finances et il faut en effet que les CLI arrivent à mobiliser pour que le prélèvement fait sur la taxe PNB soit pérenne. Cela me paraît tout à fait majeur. J'ajoute que l'on a également abordé ce matin en réunion inter-CLI, l'urbanisation auprès des INB, sujet sur lequel nous pourrions revenir lors d'une prochaine réunion. On a convenu d'y réfléchir entre l'ANCCLI, l'ARCICEN et l'ASN. C'est un sujet qu'il faut absolument traiter avant qu'il ne prenne des proportions excessives.

À propos de la table ronde sur les troisièmes visites décennales des réacteurs de 900 MWe et la prolongation du fonctionnement de ces réacteurs, je retiens trois idées majeures :

- Clairement, les CLI peuvent jouer un rôle là-dessus : l'expérience de Fessenheim le montre et l'exemple de Fessenheim peut être disséminé ;
- L'ASN vous a fourni un projet de guide sur l'implication des CLI dans ce sujet : nous souhaitons absolument que vous interveniez, que vous critiquiez ou modifiiez ce qui pourra l'être ; ce n'est pas à l'ASN de dicter aux CLI ce qu'elles doivent faire ;
- Il faut que nous relançons la réflexion sur ce que c'est que l'expertise plurielle, l'expertise diversifiée ; le président Revol se souvient que c'est un sujet qu'on a proposé aux HCTISN : comment conforter, créer des îlots de compétence dans la diversité, au CNRS, à l'IN2P3, à l'étranger, etc. ; je crois que c'est un vrai sujet ;

La surveillance de l'environnement des INB est clairement une tâche majeure pour les CLI et un sujet sur lequel il importe que l'on prenne des mesures d'origine diversifiée : les exploitants, l'IRSN, les CLI, les associations, avec, en perspective, le réseau national de l'environnement.

Le tritium est un cas particulier et c'est un sujet sur lequel les investigations sont en cours. L'ASN assume ses responsabilités. Nous avons décidé de ne pas stopper le processus en donnant des autorisations de rejet plus fortes sur le tritium. Nous prenons cette position jusqu'aux conclusions des groupes que l'on a mis en place.

Concernant l'information du public sur l'impact des installations, je partage entièrement le sentiment exprimé par Jean-Christophe NIEL : les rapports article 21 sont importants, mais ne perdons pas de vue que le législateur a fait « plus fort », avec l'article 19 de la loi ; tout citoyen a le droit de demander à l'exploitant toute information touchant à la sûreté radioactive. Cet article est le plus fondamental et l'article 21 n'est qu'un des articles découlant de cette ouverture vraiment tout à fait majeure.

Alors, il faut sûrement apporter des aménagements - cela a été dit - ajouter des schémas, des photos, des historiques, etc. ; il faut mettre à jour le guide de l'ASN ; mais on est clairement dans un processus d'apprentissage et un certain nombre d'intervenants ont bien souligné le fait que les exploitants donnaient déjà des rapports tout à fait complets en la matière.

Il y a encore un sujet que je voudrais aborder : on voit bien qu'ici nous sommes tous acteurs vis-à-vis de l'information des citoyens, mais comment obtient-on que les citoyens eux-mêmes s'impliquent ? Nous faisons des efforts, mais comment mesurer l'impact des efforts ? Comment faire pour qu'il y ait une demande en face de l'offre, que les efforts divers, des uns et des autres, portent ? Il s'agit d'un sujet redoutable qui renvoie à des tas de choses : citoyenneté, démocratie, participation...

Un dernier point plus matériel : vous avez dans vos dossiers une feuille vous permettant de faire un retour d'expérience et de porter un jugement sur cette journée, le déjeuner, les sièges, l'animateur, tout autre chose : n'oubliez pas de la remplir à la sortie.

Enfin, nous avons une bonne habitude qui consiste à fixer le prochain rendez-vous annuel : je propose que nous prenions date pour nous retrouver dans un an le mercredi 8 décembre 2010, en un lieu qui sera, suivant le retour d'expérience que vous donnerez, celui-ci, la Chesnaie du Roy, si elle est reconstruite, ou tout autre lieu aux alentours.

Encore une fois, en mon nom et en celui de Jean-Claude DELALONDE, je vous remercie de votre présence.